

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE  
COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

Maître d'Ouvrage  
**EREA INGENIERIE**



**PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT»**  
**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

## PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Formulaires de dépôt de demande de permis de construire et tableau récapitulatif des propriétés

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Délibération du conseil municipal de Dangé-Saint-Romain

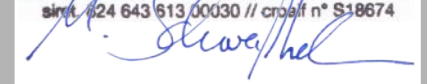
- PC1** - Plans de situation du terrain...../ Cartes de situation nationale et régionale  
// Vue aérienne  
/// Plan cadastral
- PC2** - Plans de masse...../ Plans de masse au 1/2500ème  
// Emprises au 1/1000ème et 1/500ème
- PC3** - Plans coupes du terrain et des constructions
- PC4** - Notice descriptive du site et présentant le projet et ses aménagements
- PC5** - Plans des façades et des toitures
- PC6** - Insertion du projet dans son environnement
- PC7** - Environnement proche
- PC8** - Paysage lointain
- PC11** - Étude d'impact

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnaif n° S18674



PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINTE-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

## FORMULAIRE DE DEPÔT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnaf n° S18674



**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EEA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:



# Demande de

## Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

## Permis de construire comprenant ou non des démolitions

1/17



N° 13409\*06

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le \_\_\_\_\_ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Parc National  
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

### 1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance

Date : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : EREA INGENIERIE Raison sociale : EREA INGENIERIE

N° SIRET : 51467389600031 Type de société (SA, SCI,...) : SARL

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : WAEBER Prénom : Lionel

### 2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 10 Voie : Place de la République

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : AZAY-LE-RIDEAU

Code postal : 37190 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0247268816 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_ [lionel.waerber@erea-ingenierie.com](mailto:lionel.waerber@erea-ingenierie.com)

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

### 3 - Le terrain

#### 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : Les Varennes du Moulin à Vent Localité : Dangé-Saint-Romain

Code postal : 86220 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 75 853 m<sup>2</sup>

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : \_\_\_\_\_

### 4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

#### 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
  - Contenance (nombre d'unités) : \_\_\_\_\_
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
  - Superficie (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_
  - Profondeur (pour les affouillements) : \_\_\_\_\_
  - Hauteur (pour les exhaussements) : \_\_\_\_\_
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé<sup>1</sup> :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>1</sup> :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>1</sup> :

- Création d'un espace public

<sup>1</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie



Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

#### 4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  
 La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui  Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué  ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui  Non

#### 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

##### Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui  Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

### 5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

#### 5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui  Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : Schweissshelm Prénom : Matthias

Numéro : 23 Voie : rue Hoche

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : Paris

Code postal : 93500 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S18674 (Matthias Schweissshelm Architecture SASU)

Conseil Régional de : ILE-DE-FRANCE

Téléphone : \_\_\_\_\_ ou Télécopie : \_\_\_\_\_ ou

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ ms@msarchi.net

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :



Cachet de l'architecte :

**msa**  
 mathias schweissshelm architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms@msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00030 // croif n° S18674

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>2</sup> :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

#### 5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction  
 Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 6,5 MWc sur une emprise clôturée de 7,1 ha sur la commune de Dangé-Saint-Romain (86). La centrale comprend un ensemble de modules photovoltaïques et leurs supports, un poste de livraison, une bâche incendie et trois locaux électriques type conteneurs métalliques dans lesquels sont répartis les onduleurs et les transformateurs moyenne tension. Le parc sera clôturé au moyen d'un grillage à maille soudée, d'une hauteur hors sol de 2,0 m, avec enfouissement du grillage à une profondeur de 20 cm pour éviter toutes intrusions.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

<sup>2</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :  
 - Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;  
 - Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m<sup>2</sup> de surface de plancher ;  
 - Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;  
 - Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.

**5.3 - Informations complémentaires**

- Nombre total de logements créés :  dont individuels :  dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :  
Logement Locatif Social  Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro
- Autres financements : \_\_\_\_\_
- Mode d'utilisation principale des logements :  
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale  Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : \_\_\_\_\_
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :  
Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : \_\_\_\_\_
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : \_\_\_\_\_
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :  
1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :  
Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :  
Transport  Enseignement et recherche  Action sociale   
Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

**5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée**

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : \_\_\_\_\_

**5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).**surfaces de plancher<sup>3</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>4</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>5</sup> (C)	Surface supprimée <sup>6</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>5</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>7</sup>						
Industrie		71,59				71,59
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m <sup>2</sup> )		71,59				71,59

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

**5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).**Surface de plancher<sup>3</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations <sup>4</sup>	Sous-destinations <sup>5</sup>	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destination <sup>8</sup> (C)	Surface supprimée <sup>9</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destination <sup>8</sup> (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

**5.7 - Stationnement**

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :       Après réalisation du projet :      

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : Nombre de places : Surface totale affectée au stationnement :  m<sup>2</sup>, dont surface bâtie :  m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : **6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : 

- Démolition totale  
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale Nom :  Prénom : OU raison sociale : Adresse : Numéro :  Voie : Lieu-dit :  Localité : Code postal :  BP :  Cedex : Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :  Division territoriale : **8- Informations pour l'application d'une législation connexe**

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)  
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement  
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

*(informations complémentaires)*

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable  
 se situe dans les abords d'un monument historique

**9 - Engagement du (ou des) demandeurs**J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.<sup>8</sup>

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À AZAY-LE-RIDEAULe : 

Signature du (des) demandeur(s)

**Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.****Vous devrez produire :**

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

**Pour un permis d'aménager un lotissement :**

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>, je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.Signature du demandeur :  Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées: 

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : <sup>8</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

### Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 36.226.m<sup>2</sup> .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 35.957.m<sup>2</sup> .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 3.670.m<sup>2</sup> .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Préfixe :  Section :  Numéro :   
 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : ..... .....

Surperficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : 75.853.m<sup>2</sup> .....

**Tableau récapitulatif des parcelles concernées :**

Projet et locaux techniques d'exploitation et de maintenance	Section	Parcelle n°	Adresse	Surface parcelle indicative (m <sup>2</sup> )	Surface local technique au sol (m <sup>2</sup> )
Parc photovoltaïque	YC	44	Lieu-dit Les Varennes du Moulin à Vent 86220 Dangé-Saint-Romain	36.226 m <sup>2</sup> Emprise parc : 34.500 m <sup>2</sup>	
Parc photovoltaïque	YC	45	Lieu-dit Les Varennes du Moulin à Vent 86220 Dangé-Saint-Romain	35.956 m <sup>2</sup> Emprise parc : 33.155 m <sup>2</sup>	
Parc photovoltaïque	YD	47	Lieu-dit Les Varennes du Moulin à Vent 86220 Dangé-Saint-Romain	3.670 m <sup>2</sup> Emprise parc : 2.730 m <sup>2</sup>	
Poste de livraison	YC	44	Lieu-dit Les Varennes du Moulin à Vent 86220 Dangé-Saint-Romain	36.226 m <sup>2</sup> Emprise parc : 34.500 m <sup>2</sup>	27,22
Local électrique n°1	YC	44	Lieu-dit Les Varennes du Moulin à Vent 86220 Dangé-Saint-Romain	36.226 m <sup>2</sup> Emprise parc : 34.500 m <sup>2</sup>	14,79
Local électrique n°2	YC	44	Lieu-dit Les Varennes du Moulin à Vent 86220 Dangé-Saint-Romain	36.226 m <sup>2</sup> Emprise parc : 34.500 m <sup>2</sup>	14,79
Local électrique n°3	YC	45	Lieu-dit Les Varennes du Moulin à Vent 86220 Dangé-Saint-Romain	35.956 m <sup>2</sup> Emprise parc : 33.155 m <sup>2</sup>	14,79
Bâche incendie	YC	44	Lieu-dit Les Varennes du Moulin à Vent 86220 Dangé-Saint-Romain	36.226 m <sup>2</sup> Emprise parc : 34.500 m <sup>2</sup>	

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

**BORDEREAU DE DÉPÔT DES PIÈCES JOINTES  
À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:





# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée**

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>1</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. <b>Un plan de situation</b> du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier

## 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PC9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10. <b>L'accord du gestionnaire</b> du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10-1. <b>Une notice complémentaire</b> indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

### Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. <b>Le dossier</b> prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. <b>L'étude d'impact</b> ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. <b>L'étude d'impact</b> actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

### Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PC11-2. <b>Le dossier d'évaluation des incidences</b> prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

### Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. <b>L'attestation</b> de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

### Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. <b>La copie de l'agrément</b> [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

### Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. <b>L'étude de sécurité</b> [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. <b>Le formulaire</b> attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. <b>L'analyse</b> de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. <b>Le récépissé</b> de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

### Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. <b>Le bilan de la concertation</b> et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

### Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :**

<input type="checkbox"/> PC 16-6. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17. <b>Un tableau</b> indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17-1. <b>Un tableau</b> indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :**

<input type="checkbox"/> PC 17-2 <b>Un tableau</b> indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

<input type="checkbox"/> PC18. <b>La délimitation</b> de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. <b>La mention de la surface</b> de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. <b>L'estimation sommaire</b> du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, <b>l'engagement du demandeur</b> de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

<input type="checkbox"/> PC22. <b>Un document</b> prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. <b>Un document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

<input type="checkbox"/> PC24. <b>La copie de la lettre du préfet</b> qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

<input type="checkbox"/> PC25. <b>Une justification du dépôt de la demande</b> d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

<input type="checkbox"/> PC26. <b>La justification du dépôt</b> de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. <b>Les pièces à joindre</b> à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet se situe dans un lotissement :**

<input type="checkbox"/> PC28. <b>Certificat</b> indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. <b>Certificat</b> attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. <b>L'attestation de l'accord</b> du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :**

<input type="checkbox"/> PC30. <b>La copie des dispositions du cahier des charges</b> de cession de terrain qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. <b>La convention</b> entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-1. <b>L'attestation</b> de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-2. <b>L'extrait de la convention</b> précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :**

<input type="checkbox"/> PC32. <b>Le plan de division</b> du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. <b>Le projet</b> de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si le projet est soumis à la redevance bureaux :**

<input type="checkbox"/> PC 33-1. <b>Le formulaire</b> de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PC34. <b>Le plan de situation</b> du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PC35. <b>La promesse synallagmatique</b> de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :**

<input type="checkbox"/> PC36. <b>Une notice</b> précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :**

<input type="checkbox"/> PC37. <b>La copie de la lettre du préfet</b> attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :**

<input type="checkbox"/> PC38. <b>Le récépissé de dépôt</b> en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--	---------------

**Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :**

<input type="checkbox"/> PC39. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

**Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :**

<input type="checkbox"/> PC40-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------



**Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :**

<input type="checkbox"/> PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :**

<input type="checkbox"/> PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :**

<input type="checkbox"/> PC42. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :**

<input type="checkbox"/> PC43. <b>Le dossier</b> d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

## DÉCLARATION DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AU CALCUL DES IMPOSITIONS

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisshelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:



# Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

## Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

#### 1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale **créée** de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : ..... **71,59** m<sup>2</sup>

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : ..... m<sup>2</sup>

#### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

##### 1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

##### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? ..... m<sup>2</sup>. Quel est le nombre de logements existants ? .....

##### 1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes		71,59	
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles :  
Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)

Dans les centres équestres :  
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)

Surfaces créées

Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)

#### 1.3 - Autres éléments **créés** soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : .....

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : ..... m<sup>2</sup>.

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : .....

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : ..... **30 995** m<sup>2</sup>.

#### 1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Veillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux : .....

au titre de la piscine : .....

au titre des emplacements de stationnement : .....

au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....

au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....

#### 1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui  Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui  Non

### 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui  Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : ..... m<sup>2</sup>.

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : ..... m<sup>2</sup>

La valeur du m<sup>2</sup> de terrain nu et libre : ..... €/m<sup>2</sup>

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m<sup>2</sup>) (17) : ..... m<sup>2</sup>

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : .....

### 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine(19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

**5 - Autres renseignements**

*(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)*

Date

Nom et Signature du déclarant

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisselme architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :

  
**ereaa**  
INGENIERIE  
EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:





Commune de **DANGE ST ROMAIN**  
Département de la **VIENNE**

-----  
**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

nombre de conseillers  
en exercice : 23  
présents : 19  
votants : 21

**2017-94**  
  
**Projet  
d'installation  
d'une centrale  
photovoltaïque sur  
le site des  
Varenes du  
Moulin à Vent**  
  
**avis du conseil**

L'an deux mille dix-sept, le 19 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2017

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - RENOUX Laurent - DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan - BRETON Jacques - ROY Franck - BRAGUIER Isabelle - BRAULT Laurent - LASGORCEIX Michel - GOUYETTE Isabelle - ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier - MALBRANT Michel - BEZAUD Cyril - CANNAUD-CARDOSO Christelle - BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

MARQUES-NAULEAU Nathalie donne pouvoir à DUBOIS Marie-France  
LOIZON Carole donne pouvoir à GOUYETTE Isabelle

Absent excusé :

LAFUIE Séverine - BRAGUIER Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte MORIN

**Rapporteur : Jacques BRETON**

Monsieur BRETON informe le conseil que la société EREA Ingenierie propose l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site des Varenes du Moulin à Vent, sur les parcelles mentionnées ci-dessous:

- YC n°44 (site de l'ancienne décharge municipale)
- YC n°45

Afin de définir les modalités de mise à disposition de la parcelle communale, il est proposé au conseil la signature d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, fixant notamment le revenu annuel versé à la commune à 5 505.00 €.

Il est précisé que ce projet sera soumis par la société EREA à la commission de régulation de l'énergie du ministère de la transition écologique et solidaire qui doit émettre un avis sur ce dossier ; la réalisation de ce projet dépend donc de l'avis qui sera émis par cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque par la société EREA sur les parcelles YC n°44 et 45
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de bail concernant la parcelle communale YC 44.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Claude DAGUISÉ



Commune de **DANGE ST ROMAIN**  
Département de la **VIENNE**

-----  
**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

nombre de conseillers  
en exercice : 23  
présents : 18  
votants : 22

**2018-20**  
  
**EREA Ingenierie  
-  
Promesse de bail  
parcelle YD 47  
appartenant à la  
commune**

L'an deux mille dix-huit, le 15 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2018

Membres présents en exercice : RENOUX Laurent - MARQUES-NAULEAU Nathalie - DUBOIS Gaëtan - LOIZON Carole - BRETON Jacques - ROY Franck - BRAULT Laurent - LASGORCEIX Michel - GOUYETTE Isabelle - ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier - MALBRANT Michel - BEZAUD Cyril - BRAGUIER Pierre - CANNAUD-CARDOSO Christelle - BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

MORIN Brigitte donne pouvoir à DAGUISÉ Claude  
DEBORT Patrice donne pouvoir à DUBOIS Gaëtan  
DUBOIS Marie-France donne pouvoir à LEDON Didier  
BRAGUIER Isabelle donne pouvoir à LOIZON Carole

Absente :

LAFUIE Séverine

SECRETAIRE DE SEANCE : Gaëtan DUBOIS

Monsieur le Maire donne la parole à Jacques BRETON qui rappelle au conseil municipal le projet d'agrandissement de la surface couverte par le projet de centrale solaire située au Sud du carrefour Market ; cet agrandissement porte sur les parcelles cadastrées YD 2 et YD 47.

Pour en permettre l'exploitation, la parcelle YD 47 d'une superficie de 3 670 m2, propriété privée de la commune, doit faire l'objet d'une promesse de bail emphytéotique avec la société EREA, chargée de l'étude.

Monsieur BRETON expose les conditions de la promesse de bail :

- Durée du bail : 30 ans
- Loyer annuel versé à la commune : 1 500 € par hectare

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la signature d'une promesse de bail emphytéotique pour la parcelle YD 47 avec la société EREA
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature des pièces nécessaires à la finalisation de ce dossier

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Claude DAGUISÉ



AR PREFECTURE

086-2186 00922-20180315-DEL IB201820-DE  
Regu le 20/03/2018

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

## PC1. PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisshelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



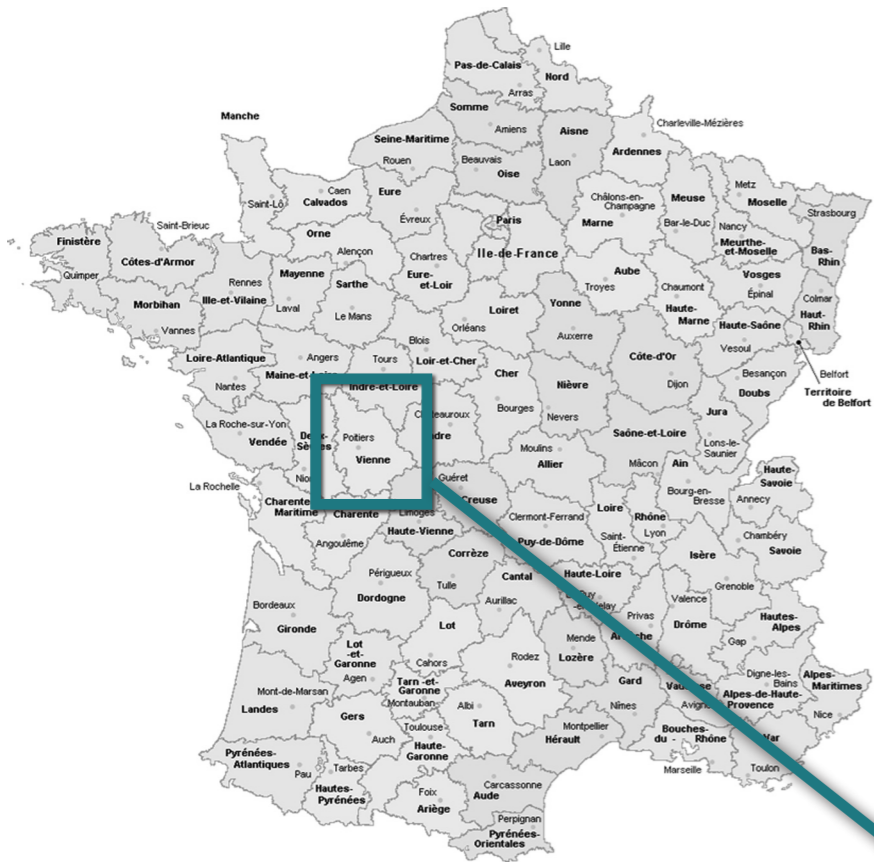
**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

Empty box for the legend.

Empty box for the legend.





# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselme architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. msa@msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674

## PARC PHOTOVOLTAÏQUE LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE

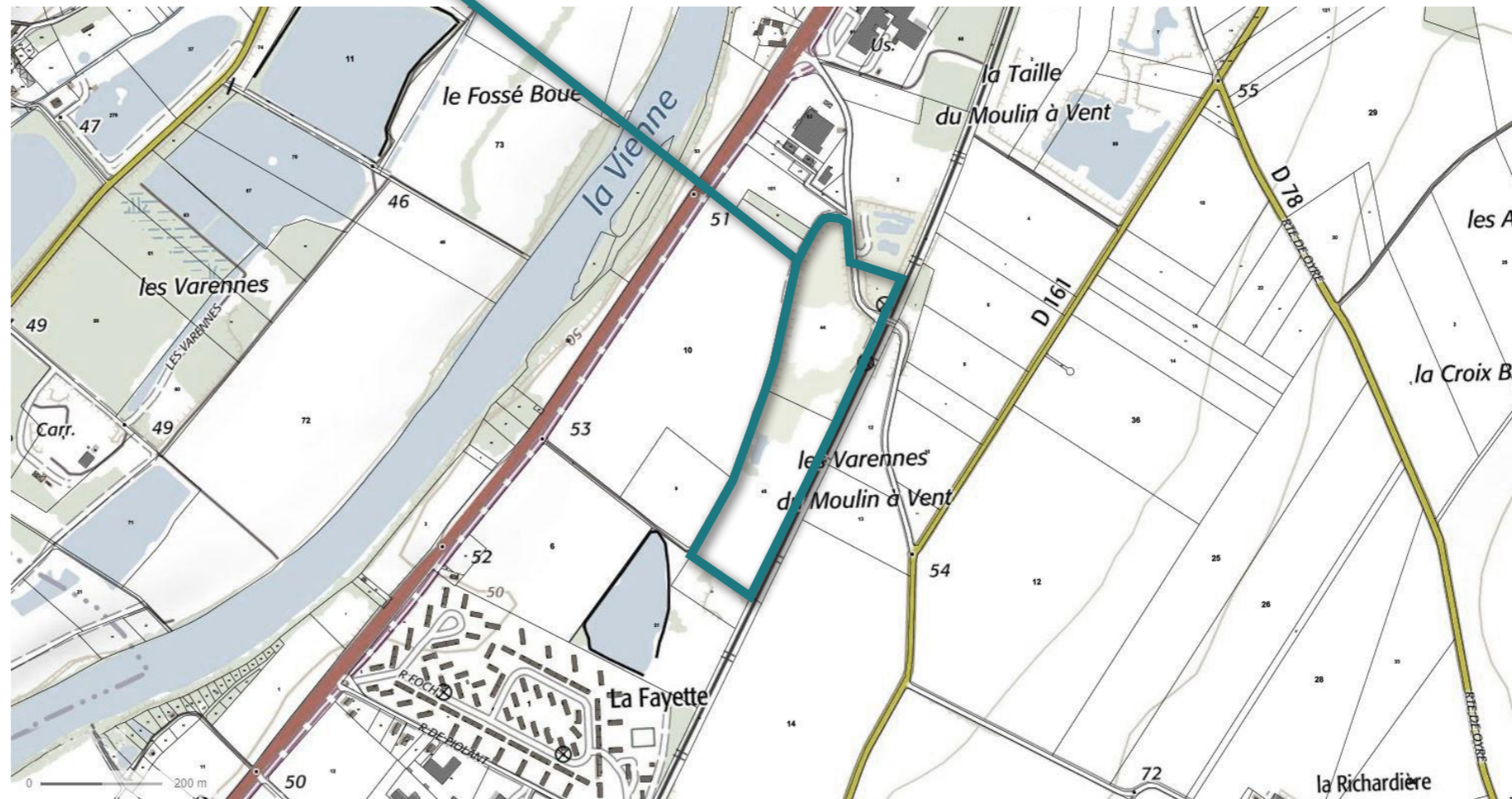
MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

Projet photovoltaïque



**CARTE DE SITUATION**





# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselme architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 424 643 613 00030 // cnaef n° S18674

## PARC PHOTOVOLTAÏQUE LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINTE-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

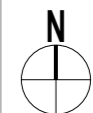
MAITRE D'OUVRAGE :



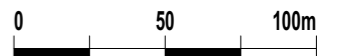
**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

- Zone d'implantation du projet
- AD n°245 Sections et parcelles projet



Echelle 1/2500 au format A3



**VUE AERIENNE**

**PC1**



# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselme architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnaf n° S18674

## PARC PHOTOVOLTAÏQUE LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



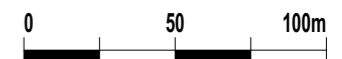
**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

- Parcelle d'implantation du projet photovoltaïque
- Zone d'implantation du projet photovoltaïque
- AD n°245
- Sections et parcelles projet
- Limites parcellaires
- Points d'eau / rivière



Echelle 1/2500 au format A3



**PLAN CADASTRAL**

**PC1**

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

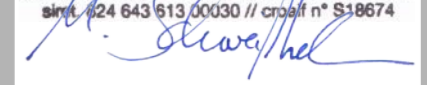
## PC2. PLANS DE MASSE AU 1/2500ÈME

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisshelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnaf n° S18674



**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



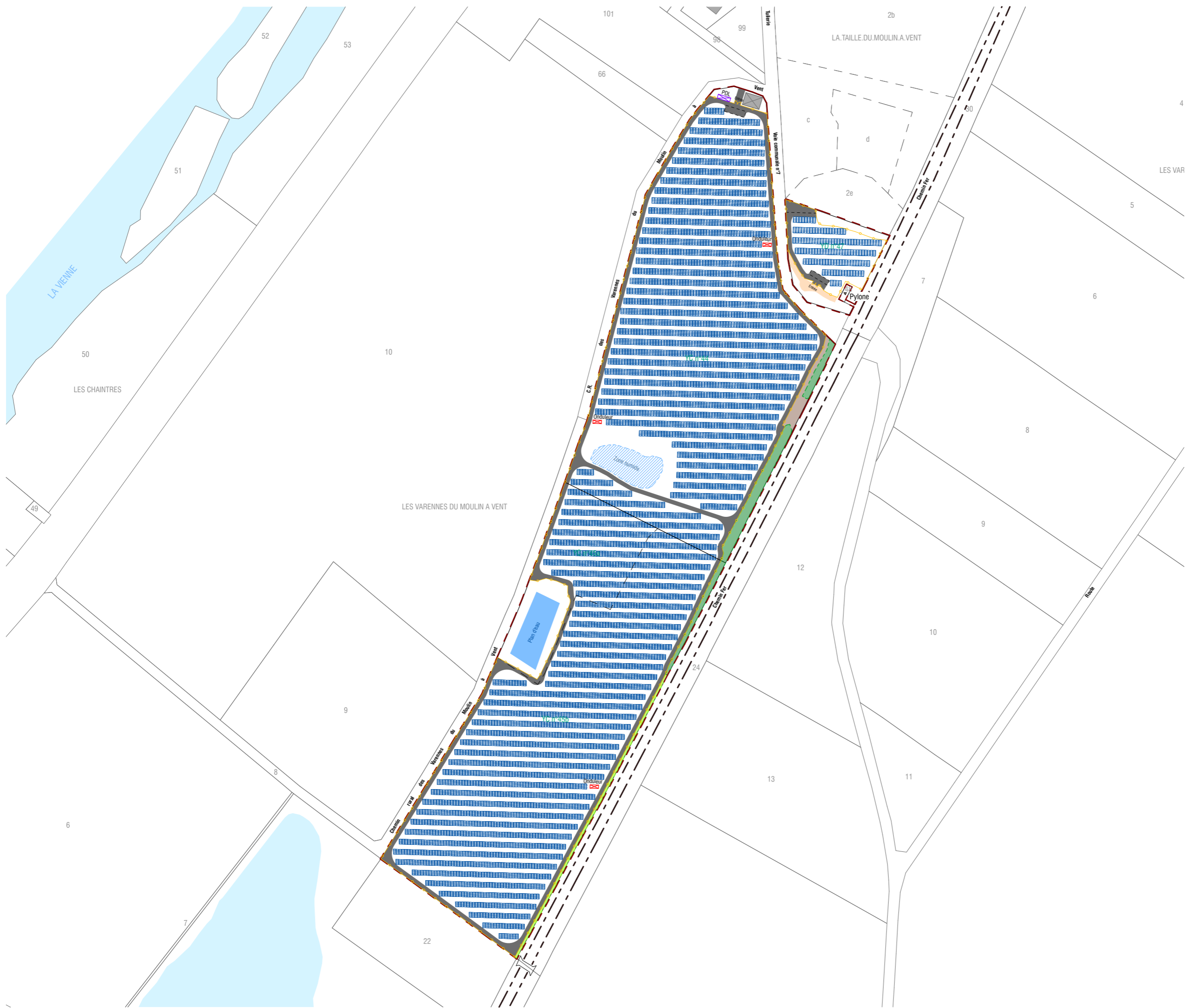
EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

Empty legend box for the plan.

Empty box for additional information or notes.





# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselme architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
 siret. 424 643 613 00030 // cnoaf n° S18674

*Matthias Schweisselme*

## PARC PHOTOVOLTAÏQUE LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE

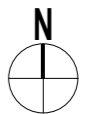
MAITRE D'OUVRAGE :



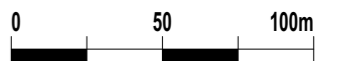
**EREA INGENIERIE**  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

### LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Chemin d'exploitation
- Bache incendie
- Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée
- Haie conservée
- Haie à planter
- ZIP
- Zone humide
- Plan d'eau
- Accès pour l'antenne
- Servitude SNCF
- Limites parcellaires
- Points d'eau / rivière
- Bâtiments existants

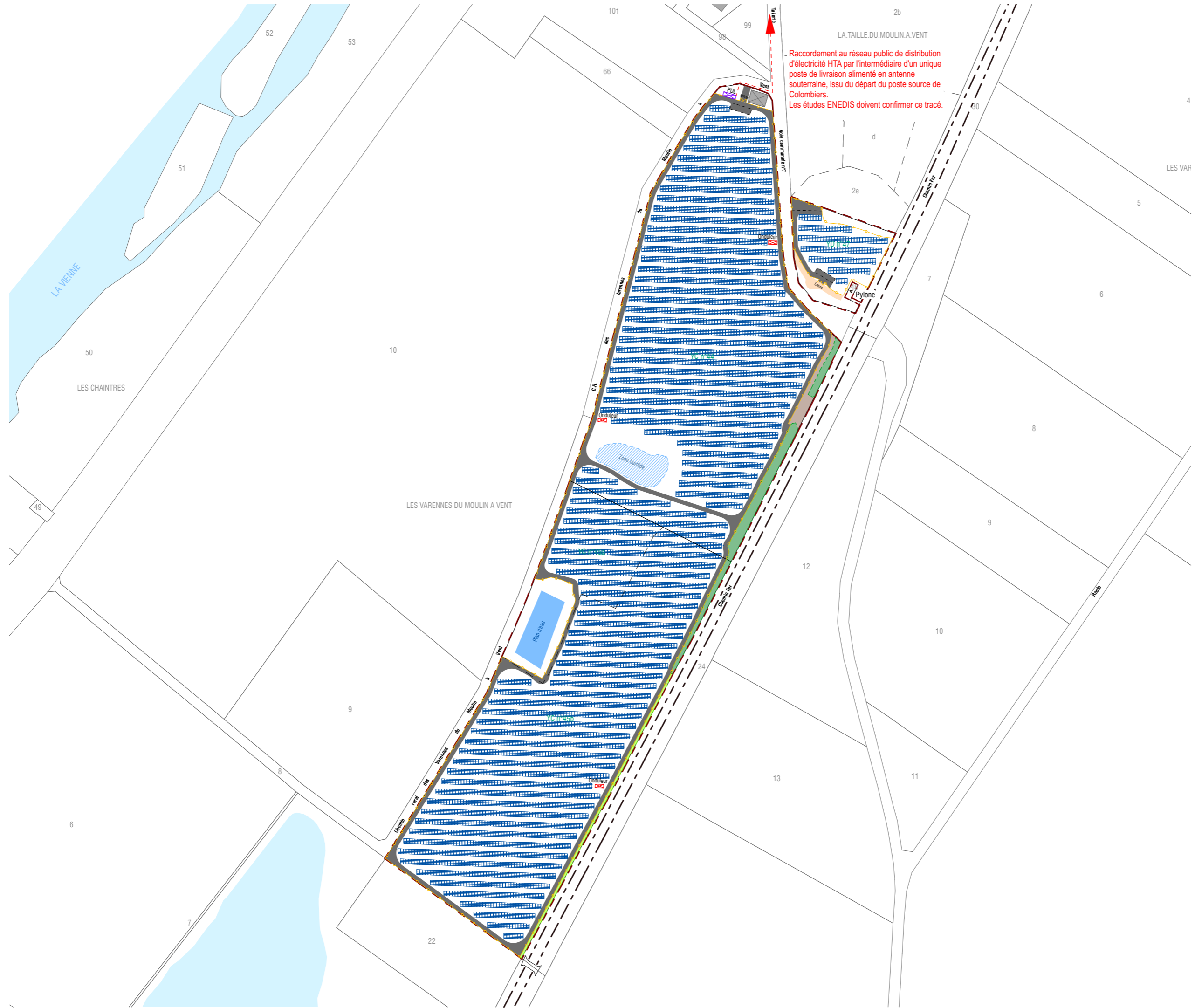


Echelle 1/2500 au format A3



## PLAN DE MASSE PHASE EXPLOITATION

**PC2**



# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisshelm architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00030 // cnaf n° S18674

## PARC PHOTOVOLTAÏQUE LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE

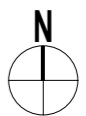
MAITRE D'OUVRAGE :



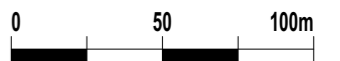
**EREA INGENIERIE**  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

### LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Raccordement électrique
- Chemin d'exploitation
- Bache incendie
- Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée
- Haie conservée
- Haie à planter
- ZIP
- Zone humide
- Plan d'eau
- Accès pour l'antenne
- Servitude SNCF
- Limites parcellaires
- Points d'eau / rivière
- Bâtiments existants



Echelle 1/2500 au format A3



## EVACUATION DE L'ENERGIE

**PC2**

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

## PC2. EMPRISES AU 1/1000ÈME ET 1/500ÈME

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

Empty legend box for the plan.

Empty box for additional information or notes.

PC2

PAGE 25 / 51





**PERMIS DE CONSTRUIRE**

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselme architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674

*Matthias Schweisselme*

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 LES VARENES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE

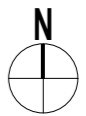
MAITRE D'OUVRAGE :



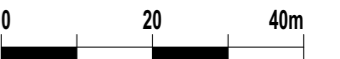
**EREA INGENIERIE**  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

**LEGENDE:**

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Chemin d'exploitation
- Bache incendie
- Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée
- Haie conservée
- Haie à planter
- ZIP
- Zone humide
- Plan d'eau
- Accès pour l'antenne
- Servitude SNCF
- Limites parcellaires
- Points d'eau / rivière
- Bâtiments existants



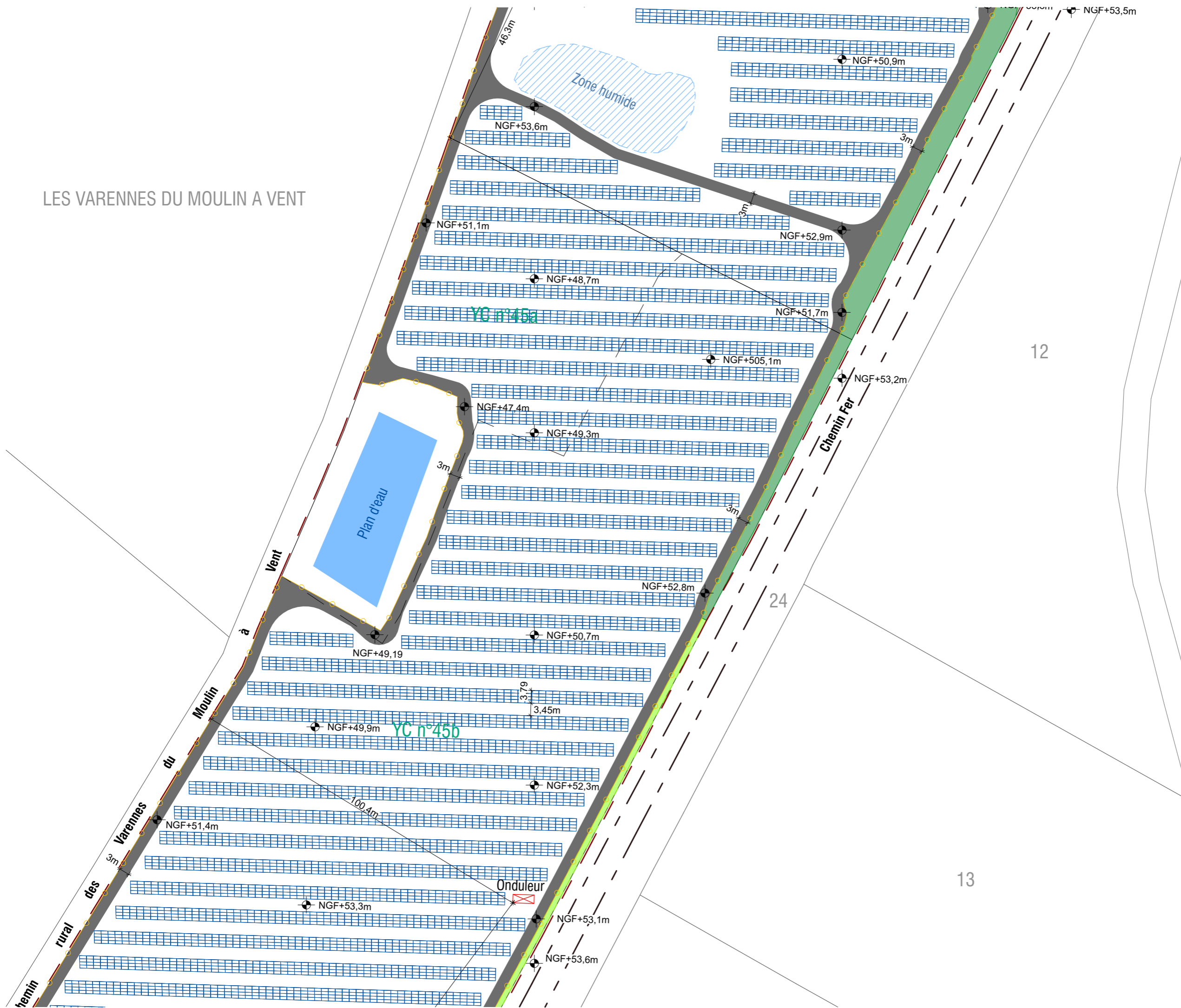
Echelle 1/1000 au format A3



**EMPRISE 1**

**PC2**

LES VARENNES DU MOULIN A VENT



PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselme architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret 824 643 613 00030 // cniat n° S18674

*Matthias Schweisselme*

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

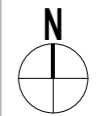
MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Chemin d'exploitation
- Bache incendie
- Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée
- Haie conservée
- Haie à planter
- ZIP
- Zone humide
- Plan d'eau
- Accès pour l'antenne
- Servitude SNCF
- Limites parcellaires
- Points d'eau / rivière
- Bâtiments existants



Echelle 1/1000 au format A3



EMPRISE 2

PC2





# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweisselhelm architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00030 // cnaf n° S18674

*Matthias Schweisselhelm*

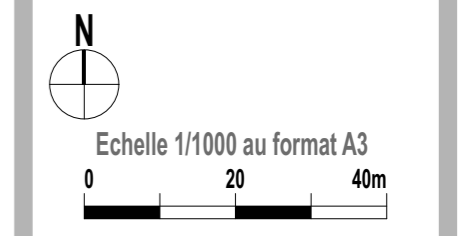
**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 LES VARENNES DU MOULIN À VENT**  
 COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :

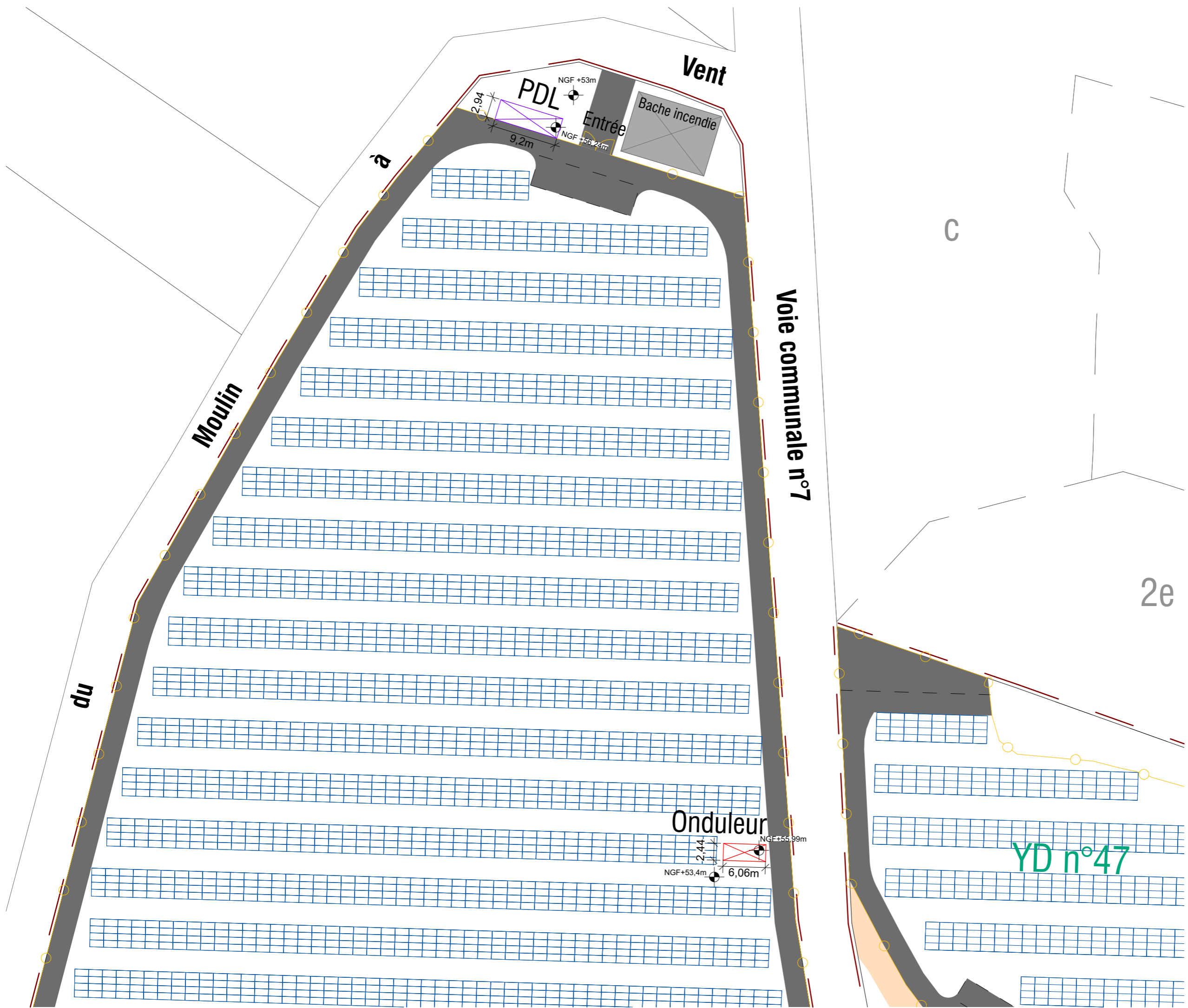
**erea**  
 INGENIERIE  
 ERA INGENIERIE  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

## LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Chemin d'exploitation
- Bache incendie
- Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée
- Haie conservée
- Haie à planter
- ZIP
- Zone humide
- Plan d'eau
- Accès pour l'antenne
- Servitude SNCF
- Limites parcellaires
- Points d'eau / rivière
- Bâtiments existants



**EMPRISE 3**



**PERMIS DE CONSTRUIRE**

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselm architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00030 // croif n° S18674

*Matthias Schweisselm*

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



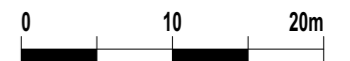
**EREA INGENIERIE**  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

**LEGENDE:**

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Chemin d'exploitation
- Bache incendie
- Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée
- Haie conservée
- Haie à planter
- ZIP
- Zone humide
- Plan d'eau
- Accès pour l'antenne
- Servitude SNCF
- Limites parcellaires
- Points d'eau / rivière
- Bâtiments existants



Echelle 1/500 au format A3



**EMPRISE 4**

**PC2**

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

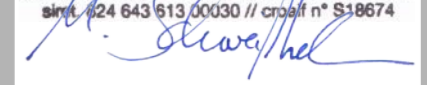
## PC3. PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DES CONSTRUCTIONS

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



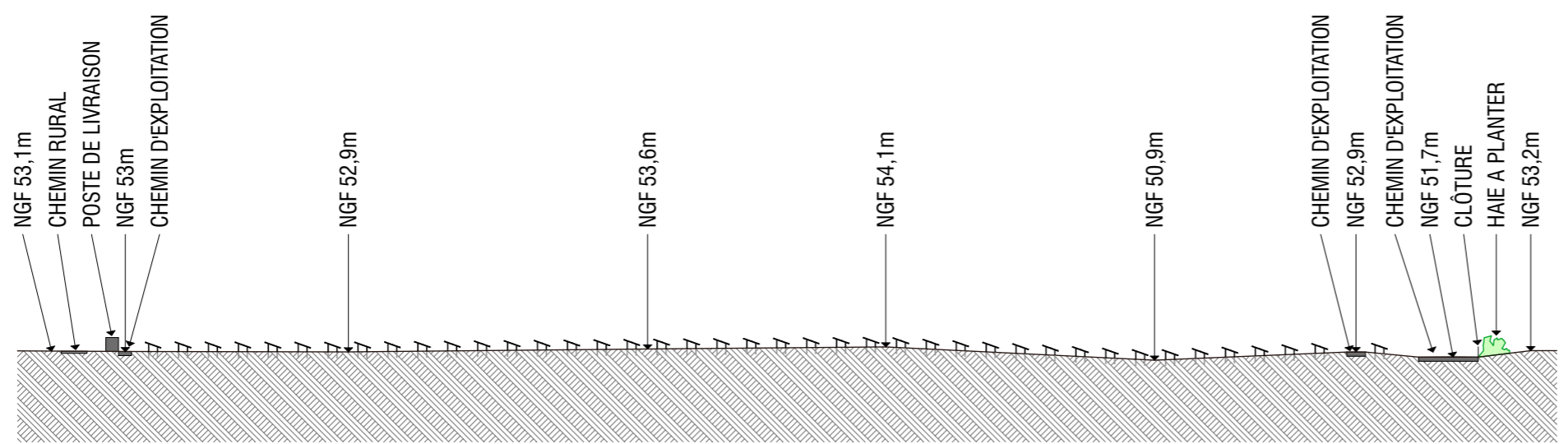
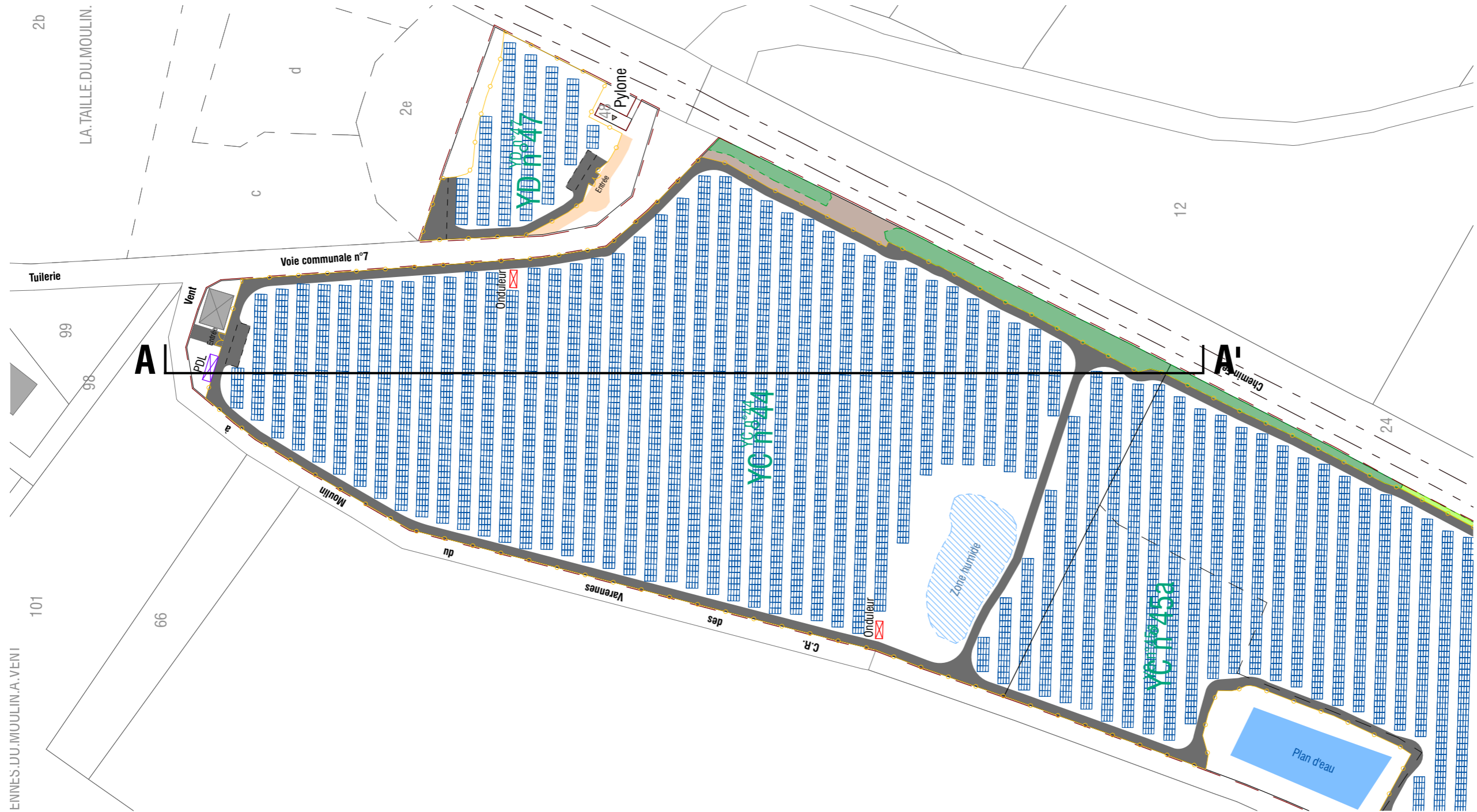
EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

Empty legend box for the plan.

Empty box for additional information or notes.





COUPE AA'

PERMIS DE CONSTRUIRE

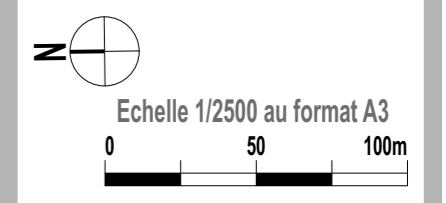
SIGNATURE:  
**msa**  
 matthias schweisselme architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
 siren. 824 643 613 00030 // crouif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 LES VARENNES DU MOULIN À VENT  
 COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE

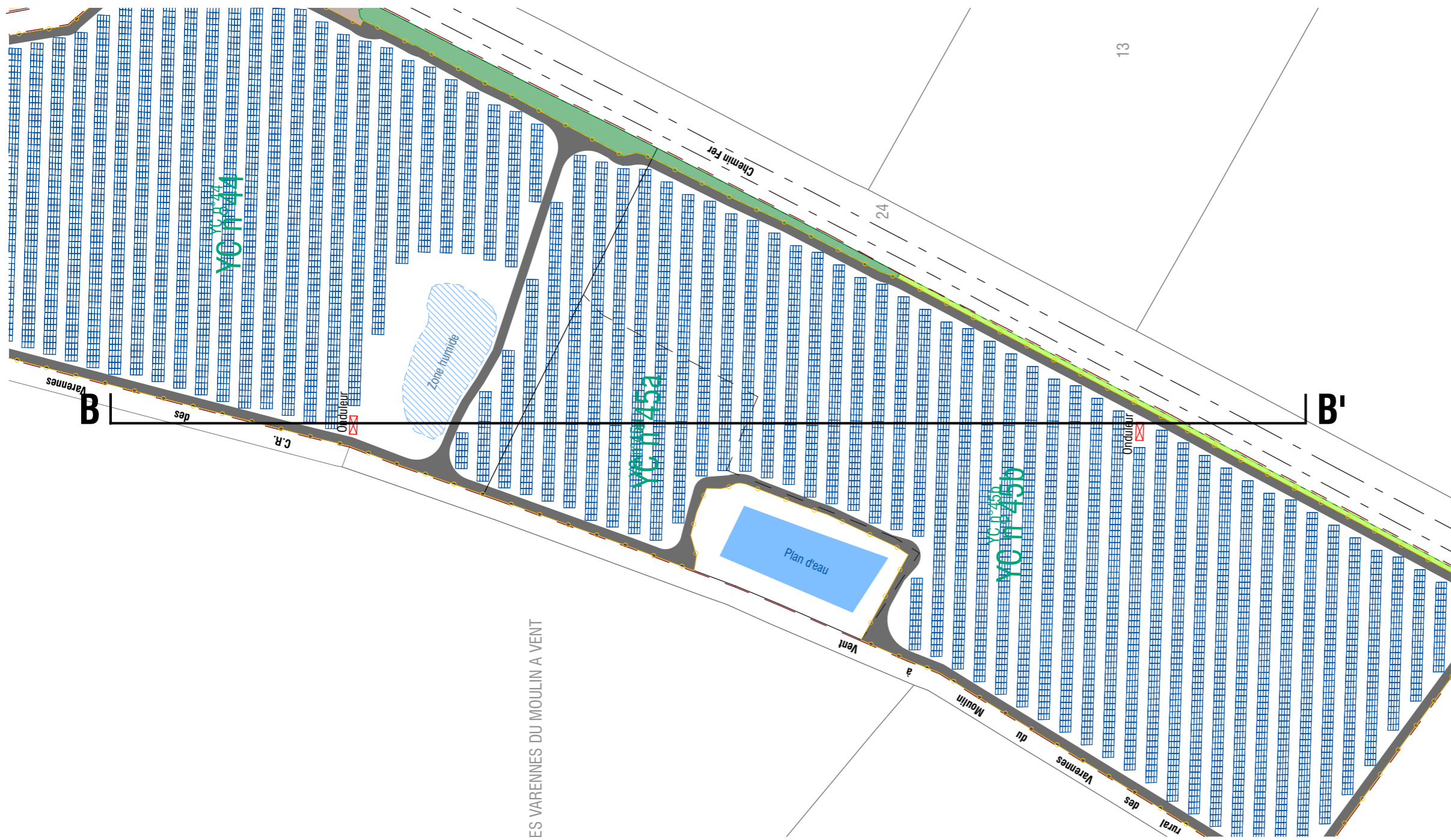
MAITRE D'OUVRAGE :  
**erea**  
 INGENIERIE  
 ERA INGENIERIE  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

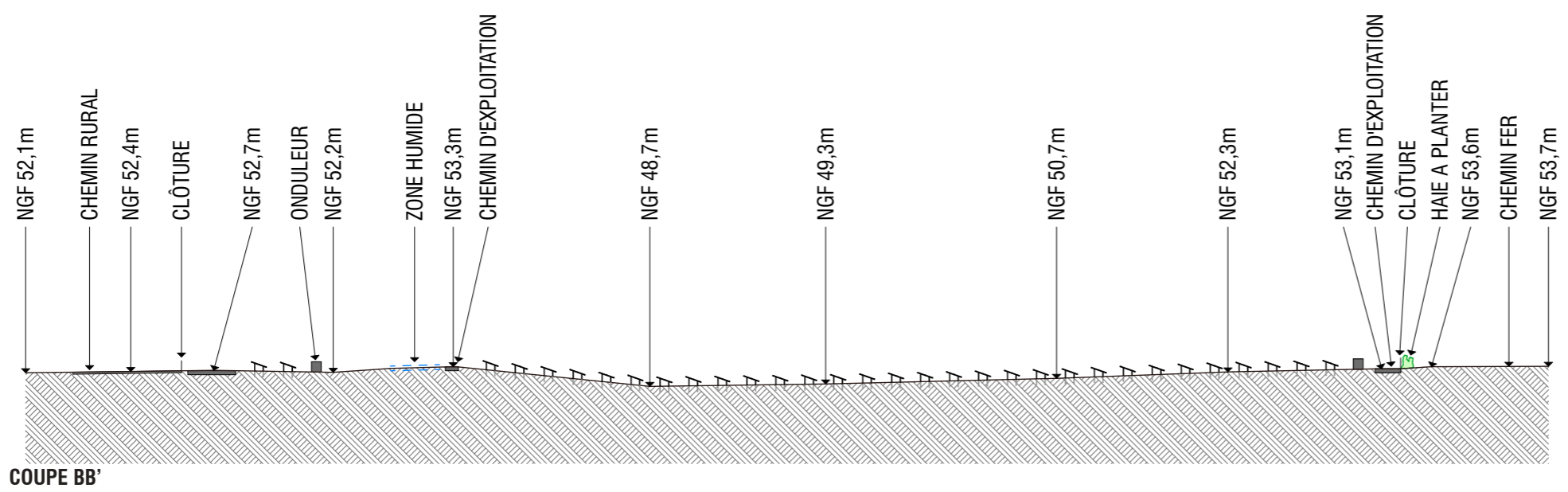
- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Chemin d'exploitation
- Bache incendie
- Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée
- Haie conservée
- Haie à planter
- ZIP
- Zone humide
- Plan d'eau
- Accès pour l'antenne
- Servitude SNCF
- Limites parcellaires
- Points d'eau / rivière
- Bâtiments existants



COUPE DU TERRAIN AA'



ES VARENNES DU MOULIN A VENT



COUPE BB'

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweisselme architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
 siren. 424 643 613 00030 // cnoaif n° S18674

*Matthias Schweisselme*

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 LES VARENNES DU MOULIN À VENT  
 COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :

**erea**  
 INGENIERIE  
 ERA INGENIERIE  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Chemin d'exploitation
- Bache incendie
- Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée
- Haie conservée
- Haie à planter
- ZIP
- Zone humide
- Plan d'eau
- Accès pour l'antenne
- Servitude SNCF
- Limites parcellaires
- Points d'eau / rivière
- Bâtiments existants

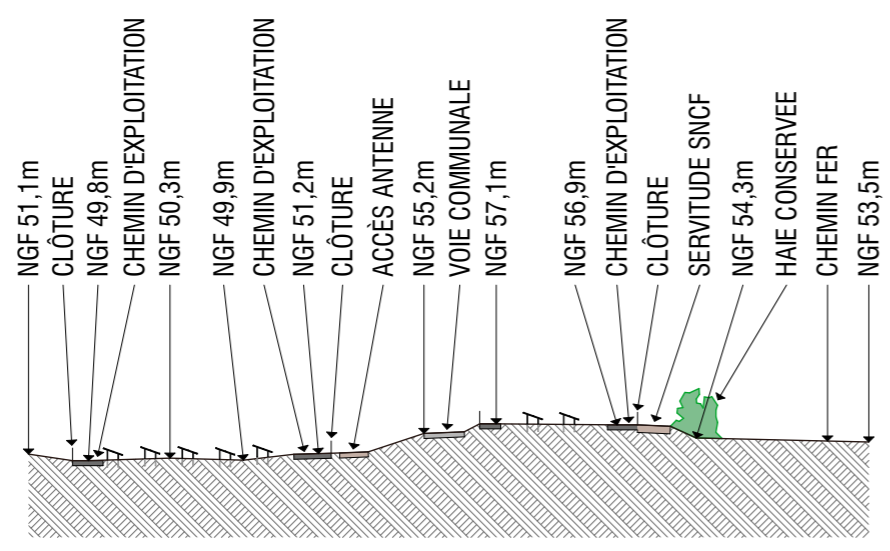
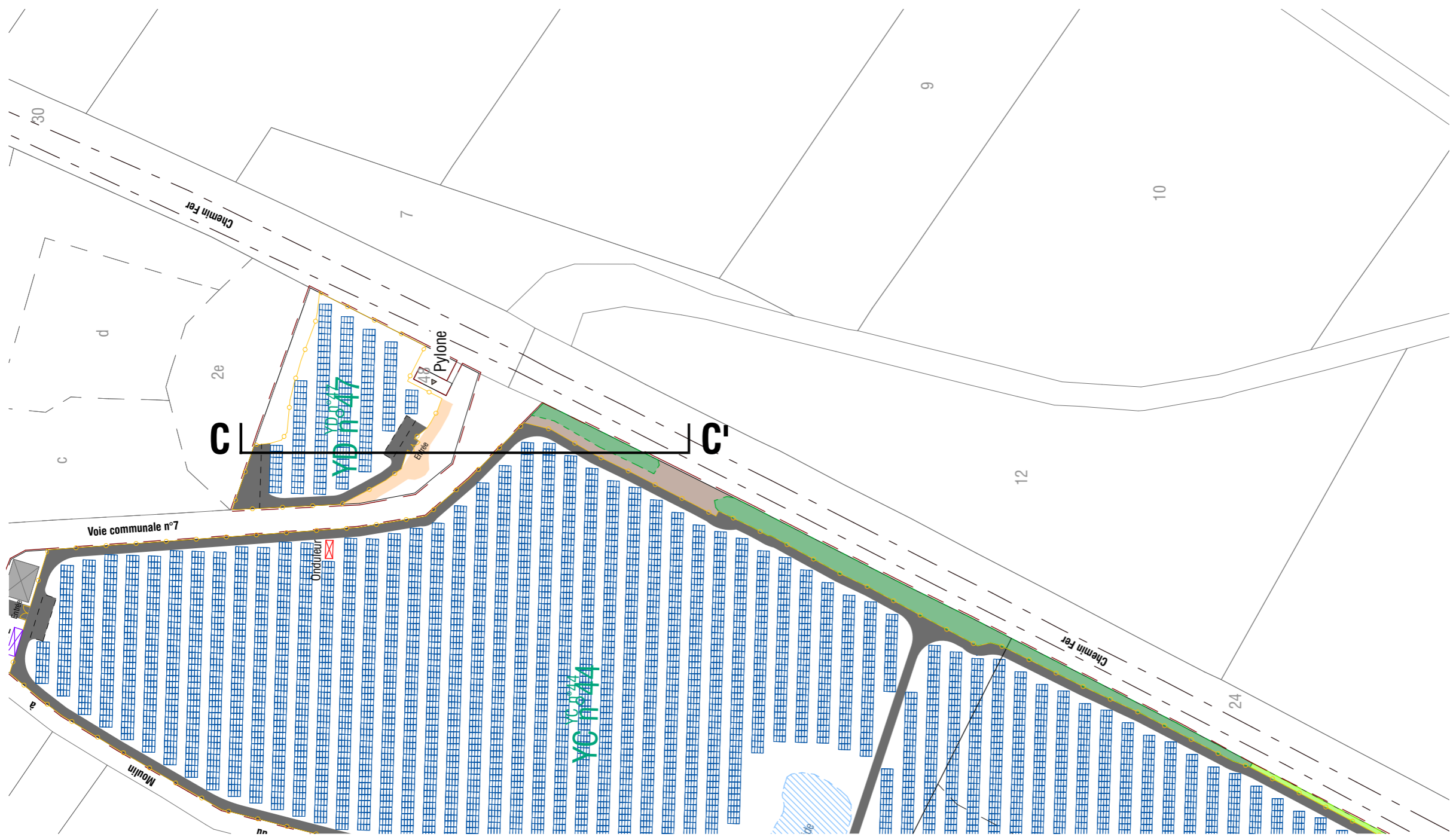
N

Echelle 1/2500 au format A3

0 50 100m

COUPE DU TERRAIN BB'





COUPE CC'

PERMIS DE CONSTRUIRE

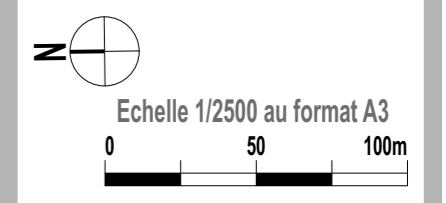
SIGNATURE:  
**msa**  
 matthias schweisshelm architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
 siren. 424 643 613 00030 // croif n° S18674

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 LES VARENNES DU MOULIN À VENT**  
 COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :  
**erea**  
 INGENIERIE  
 ERA INGENIERIE  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

- Table photovoltaïque
- Local électrique (onduleurs + transformateur)
- Poste de livraison
- Chemin d'exploitation
- Bache incendie
- Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée
- Haie conservée
- Haie à planter
- ZIP
- Zone humide
- Plan d'eau
- Accès pour l'antenne
- Servitude SNCF
- Limites parcellaires
- Points d'eau / rivière
- Bâtiments existants



COUPE DU TERRAIN CC'

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

## PC4. NOTICE DESCRIPTIVE DU SITE ET PRÉSENTANT LE PROJET AVEC SES AMÉNAGEMENTS

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisshelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :

  
**ereaa**  
INGENIERIE  
EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

Empty legend box for the permit application.

Empty box for additional information or notes.



Le présent projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol s'étend sur une surface cadastrale d'environ 7,56 ha sur la commune de Dangé-Saint-Romain dans le département de la Vienne (86). La surface dédiée au projet est d'environ 7,1 ha. La zone de projet s'étend sur deux parties. La partie nord avec la parcelle cadastrale YD 47 et la partie sud avec les parcelles cadastrales YC 44 et 45.

Le site retenu pour l'implantation de la centrale solaire concerne une ancienne décharge ainsi qu'une friche/délaissé agricole. La zone de projet fait l'objet d'un classement en zone N dans la nouvelle révision du PLU.

Le règlement du PLU autorise les constructions et les installations techniques nécessaires au fonctionnement des équipements d'intérêt collectif et services publics, ce qui recouvrent les centrales photovoltaïques au sol.

Le projet, d'une puissance de 6,52 MWc prévoit la mise en place de 16 712 modules photovoltaïques disposés sur des supports d'assemblage métalliques fixés au sol. Les modules photovoltaïques seront orientés plein sud, avec un angle d'inclinaison de 20° par rapport au sol, en vue d'une optimisation du rendement énergétique des installations électriques. Les supports atteignent une hauteur maximale de 2,22 m et une hauteur minimale d'environ 80 cm, laissant place à une couverture végétale réduite (prairie naturelle favorable à la biodiversité). Les modules photovoltaïques sont espacés d'environ 2 cm afin de favoriser l'écoulement des eaux de pluie, la diffusion de la lumière sous le panneau et une meilleure circulation de l'air.

La production annuelle estimée de la centrale est estimée à environ 7 137 MWh/an.

La centrale photovoltaïque sera également constituée de 3 locaux électriques type « conteneurs métallique » (RAL 7004) avec bardage en bac acier (RAL 7004) dans lesquels seront réparties les onduleurs et les transformateurs moyenne tension. Ils seront positionnés à l'intérieur du site, réduisant leur perception depuis l'extérieur du parc. Un réseau de câbles électriques basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de modules photovoltaïques au local électrique correspondant. Les modules photovoltaïques sont de couleur foncée (anthracite) alors que les supports, visibles uniquement depuis l'arrière, sont en acier. Un chemin d'exploitation en calcaire blanc de 3 m de large permet de rejoindre les différents locaux électriques et de circuler en périphérie du parc. La production électrique issue des locaux électriques sera centralisée au niveau d'un poste de livraison, permettant de faire le lien avec le réseau électrique local de distribution. Le poste de livraison, en béton armé, sera recouvert d'un bardage en bois favorisant son intégration dans l'environnement local. Les portes d'accès au poste de



Vue depuis le sud du site, vers le nord.

livraison, métallique, devront respecter la spécification technique HN 64-S-34 et seront de couleur verte (RAL 6002) pour une meilleure insertion. Le poste de livraison sera positionné au niveau de l'entrée du site, le long du chemin rural des Varennes du Moulin à Vent.

L'ensemble des parcelles concernées par le projet photovoltaïque sera clôturé. Un grillage à mailles rigides de couleur verte (RAL 6005) sera installé, sur une hauteur d'environ 2 mètres afin d'éviter toute intrusion dans l'enceinte, pour des raisons de sécurité d'une part (risque électrique), et de prévention des vols et détériorations d'autre part.

L'accès aux installations électriques sera limité au personnel habilité intervenant sur le site d'exploitation. L'accès est rendu possible par un portail en acier, de couleur verte (RAL 6005) pour une meilleure intégration dans l'environnement local, équipé d'une serrure haute résistance. Un système de télésurveillance permettra de rendre la centrale accessible à distance, notamment pour les services de secours. L'accès aux sites se fera par le chemin rural des Varennes du Moulin à Vent, entre le poste de livraison et la bâche incendie. Ce chemin est accessible depuis la voie communale n°7 du Carroir de la Barre à la Tuilerie.

Pour réduire le risque incendie, une citerne flexible d'une capacité unitaire de 120 m3 sera installée au niveau de l'entrée du parc photovoltaïque.

Sur la partie nord du projet, un accès pour l'antenne située sur la parcelle YD 48 sera conservé alors que sur la partie sud, une servitude SNCF existe au nord-est de la parcelle YC 44.

Un intérêt particulier sera porté à l'intégration paysagère du projet, avec la conservation et la réalisation d'une haie arbustive à l'est le long de la ligne de chemin de fer. Ces haies seront également un atout sur le volet écologique du projet, jouant le rôle de corridor écologique.

Le plan d'eau situé sur la parcelle YC 45 sera conservé et restera à l'extérieur de l'enceinte clôturée de la centrale photovoltaïque.



Vue depuis le portail d'entrée de la partie sud du site, vers l'est.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674

## PARC PHOTOVOLTAÏQUE LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :

**erea**  
INGENIERIE  
EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

NOTICE DESCRIPTIVE  
DU SITE ET PROJET

PC4

PAGE 35 / 51

# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

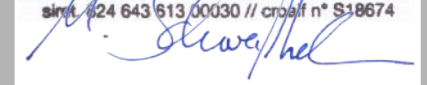
## PC5. PLANS DES FACADES ET DES TOITURES

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

Empty legend box for the drawing.

Empty box for additional information or notes.

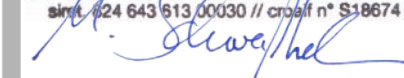


# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselme architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



## PARC PHOTOVOLTAÏQUE LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAIN-T-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



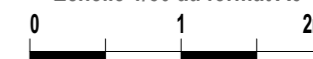
**EREA INGENIERIE**

10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

Module photovoltaïque en  
technologie monocristalline  
d'une puissance unitaire de  
390 Wc

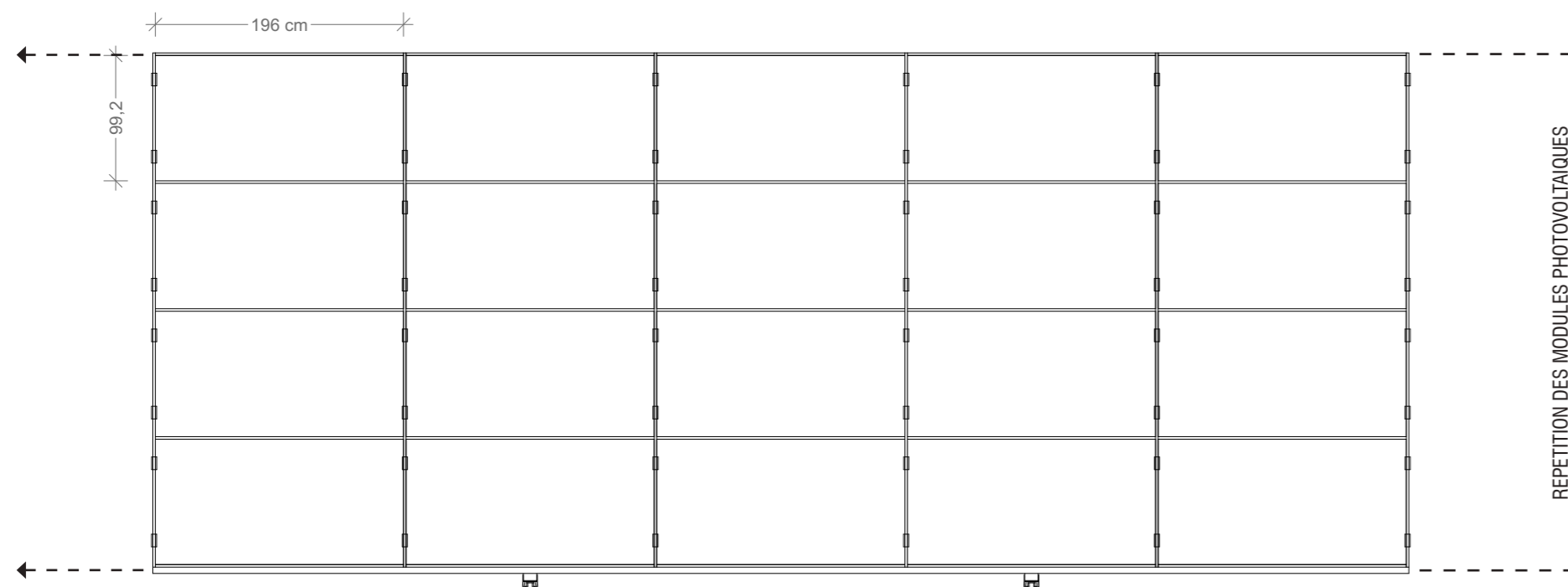
Echelle 1/50 au format A3



## PLAN ET PROFIL DES MODULES PHOTOVOLTAÏQUES

**PC5**

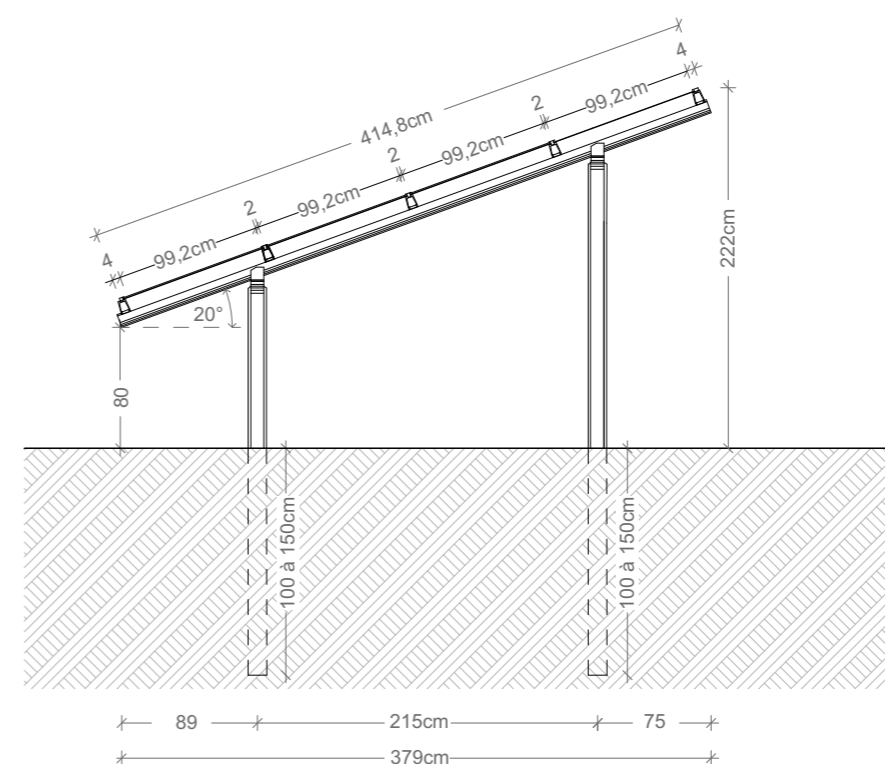
PAGE 37 / 51



PLAN



ILLUSTRATION MODULE PHOTOVOLTAÏQUE MONOCRISTALLIN



PROFIL

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisshelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaif n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

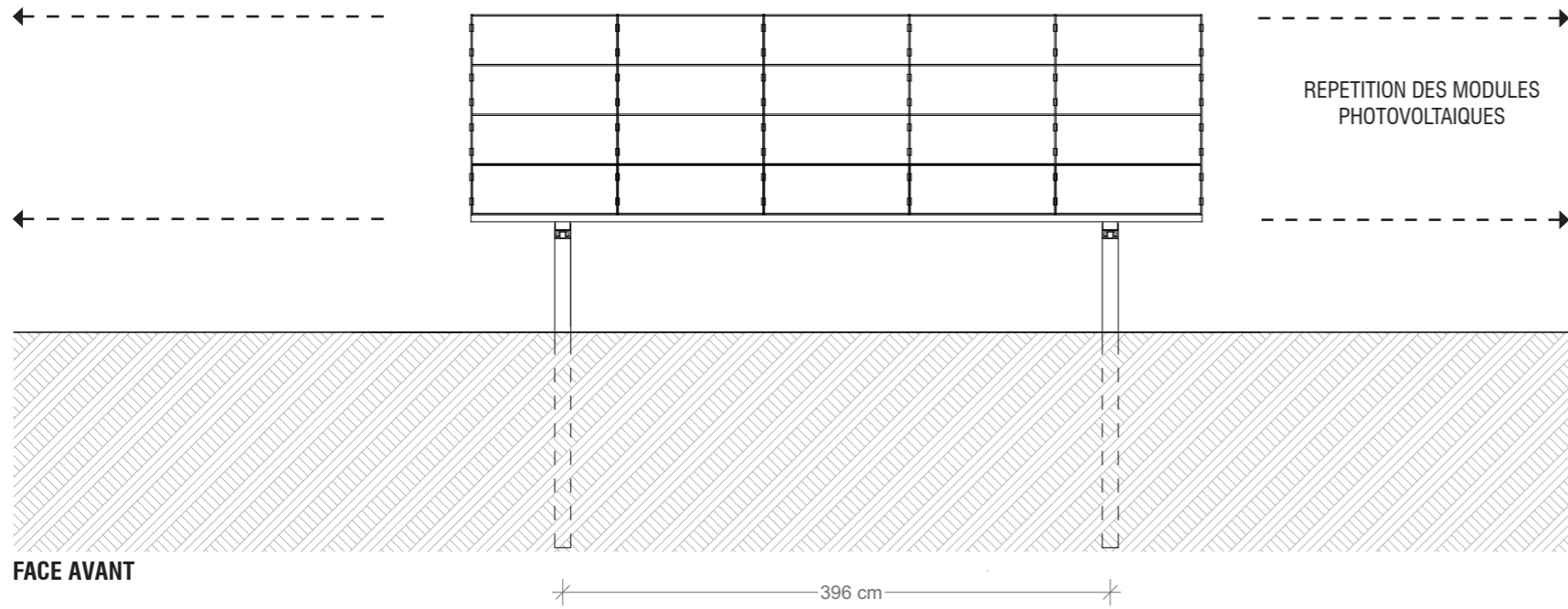
Module photovoltaïque en  
technologie monocristalline  
d'une puissance unitaire de  
390 Wc

Echelle 1/50 au format A3



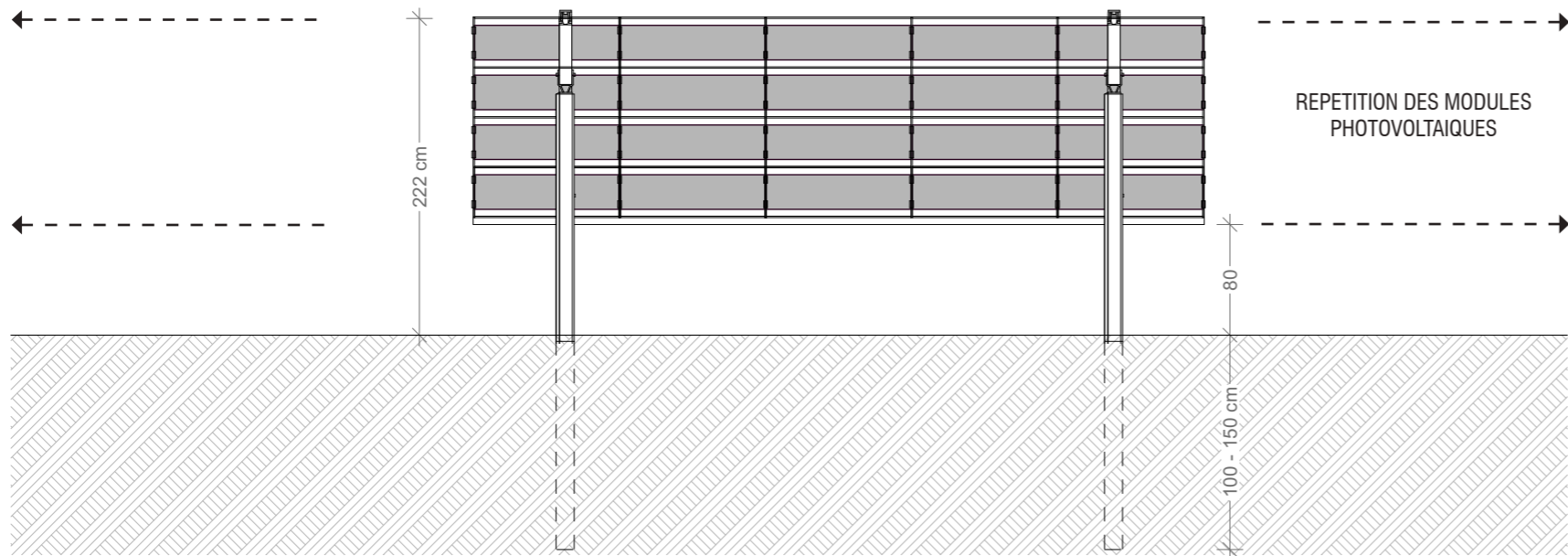
FACES DES STRUCTURES  
PHOTOVOLTAÏQUES

PC5



FACE AVANT

Pieux battus  
Surface au sol de 80cm<sup>2</sup>

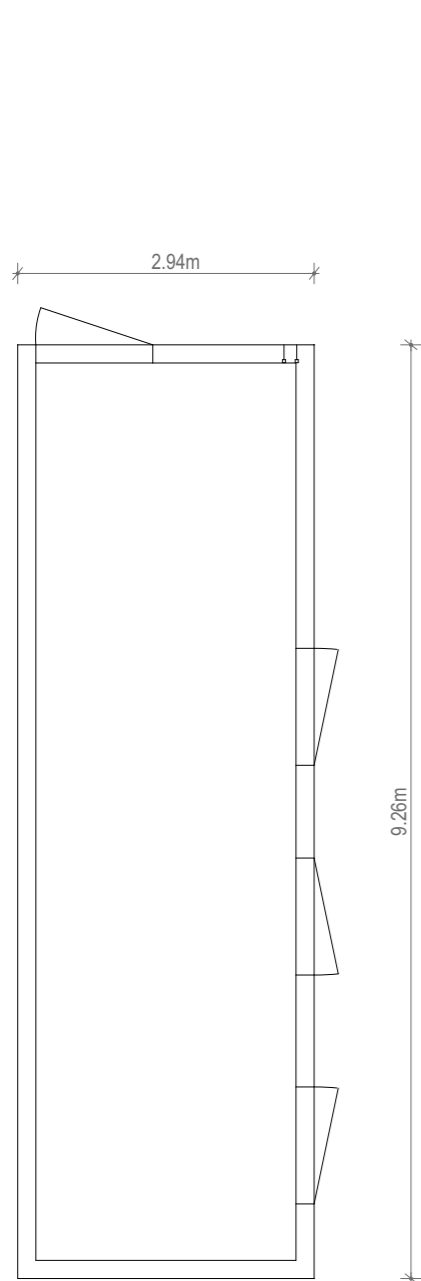


FACE ARRIERE

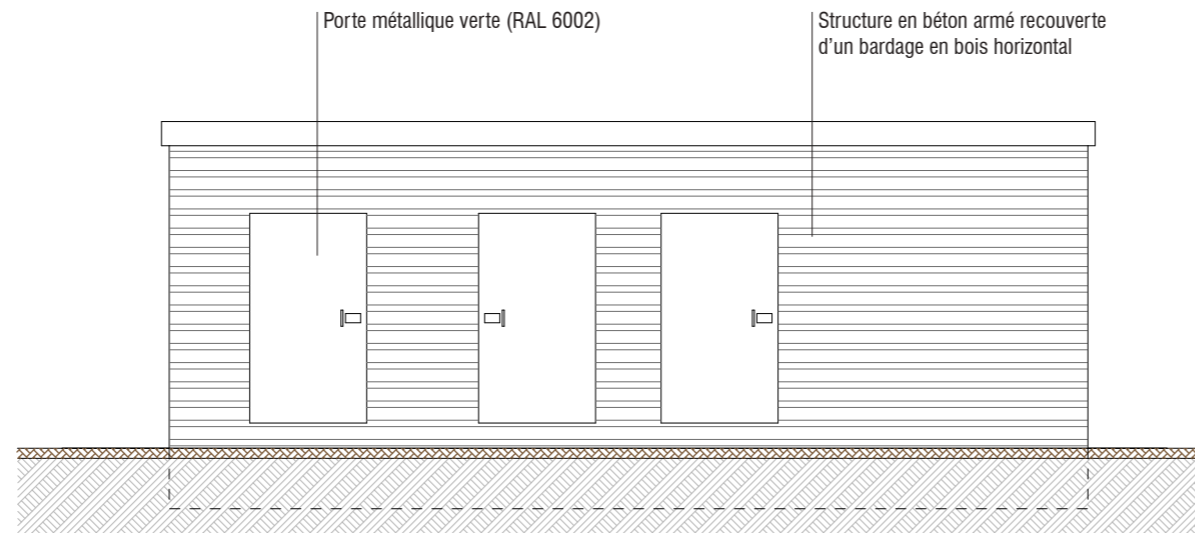
Pieux battus  
Surface au sol de 80cm<sup>2</sup>



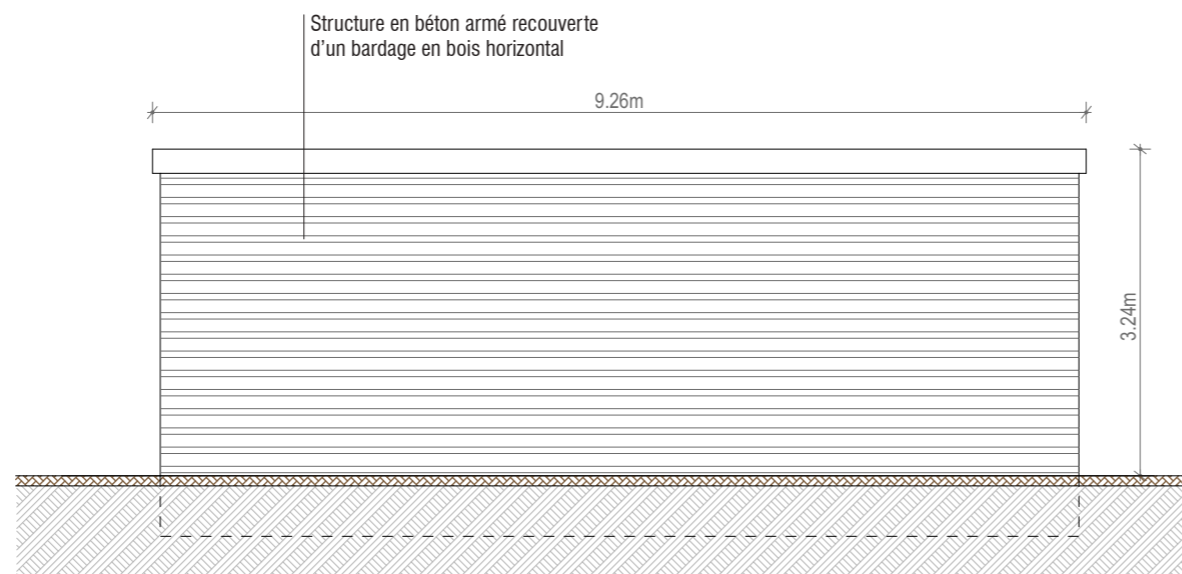
ILLUSTRATION DU POSTE DE LIVRAISON AVEC BARDAGE BOIS



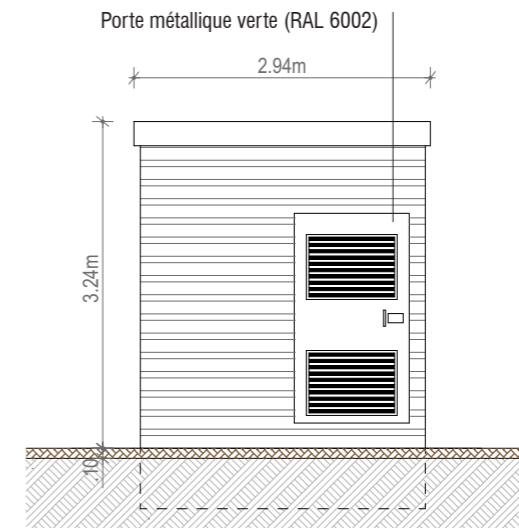
PLAN



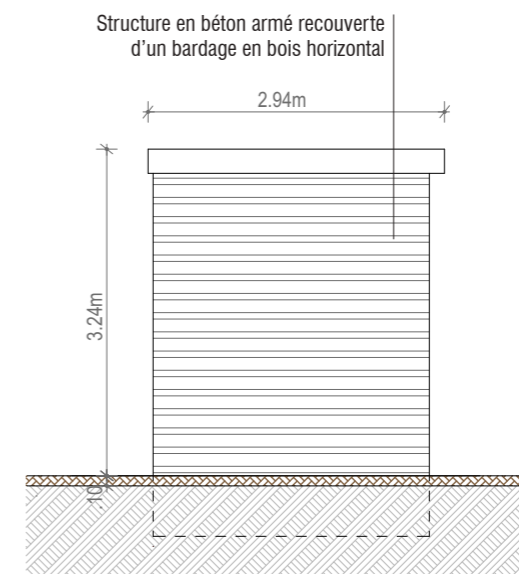
FACADE AVANT



FACADE ARRIERE



PIGNON DROITE



PIGNON GAUCHE

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweisshelm architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00030 // cpeiff n° S18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :

**erea**  
 INGENIERIE  
 EREA INGENIERIE  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

**Le fournisseur du poste n'est pas encore retenu, mais les dimensions maximales hors-tout sont celles présentées sur cette page.**

**Suivant le fournisseur, des adaptations mineurs peuvent apparaître pour les portes.**

Le poste de livraison aura les caractéristiques suivantes maximales:  
 - surface au sol : 27,22 m<sup>2</sup>  
 - longueur : 9,26 m  
 - largeur : 2,94 m  
 - hauteur : 3,24 m par rapport au TN

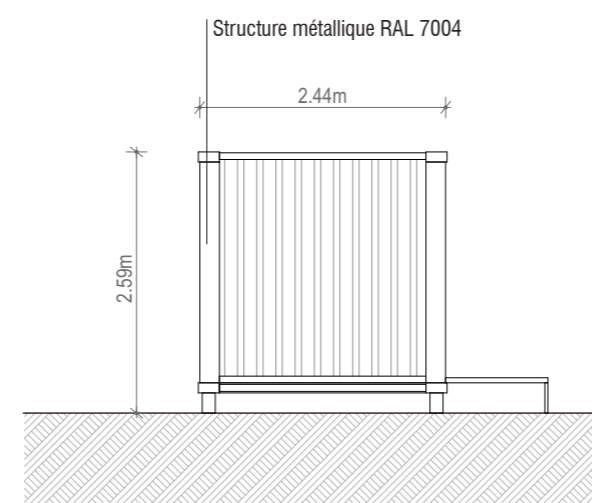


PLAN, FACE ET PROFIL  
 POSTE DE LIVRAISON

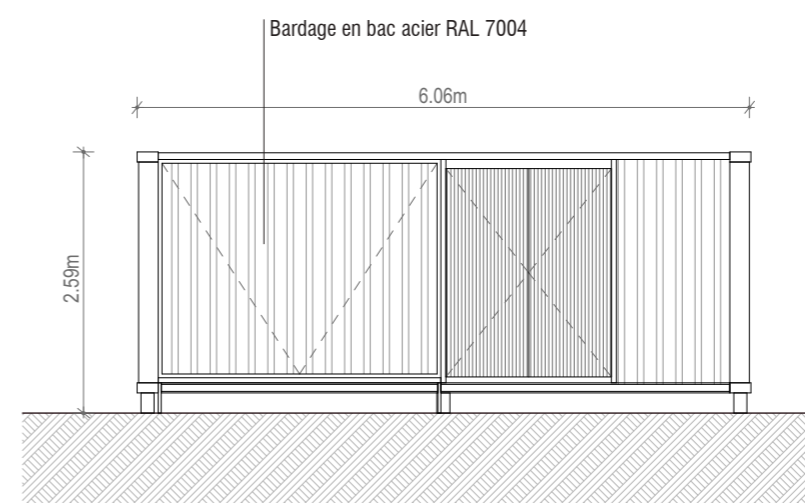




ILLUSTRATION DE L'ONDULEUR



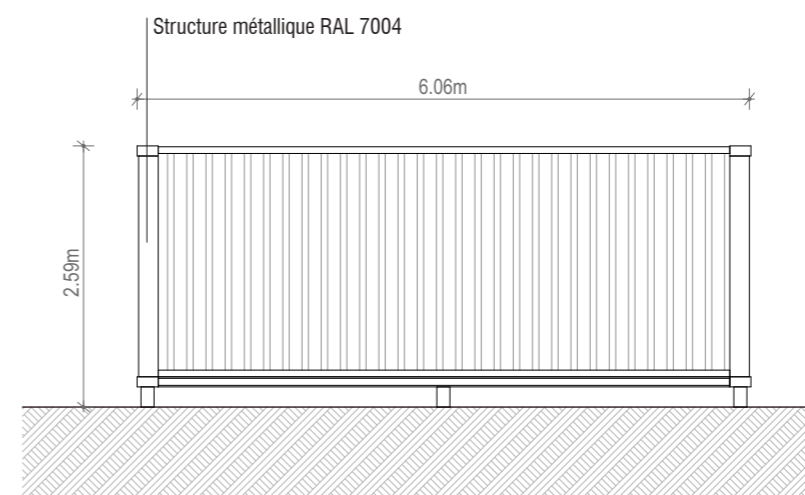
PIGNON GAUCHE



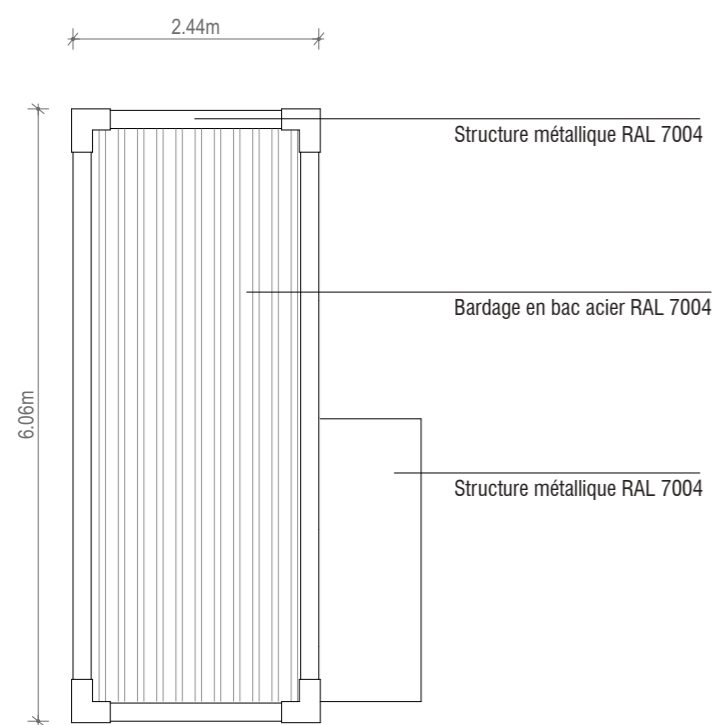
FACADE AVANT



PIGNON DROITE



FACADE ARRIERE



PLAN

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674

*Matthias Schweisselhelm*

PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

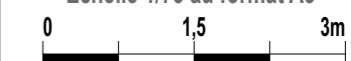
LEGENDE:

Poste onduleur type SMA MV  
POWERSTATION 1600/2000 SC

Structure métallique, RAL 7004  
Bardage en bac acier, RAL 7004

- surface au sol : 14,79 m<sup>2</sup>
- longueur : 6,06 m
- largeur : 2,44 m
- hauteur : 2,59 m

Echelle 1/75 au format A3



PLAN, FACE ET PROFIL  
DES ONDULEURS

PC5



# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

## PC6. INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisshelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



EREA INGENIERIE  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

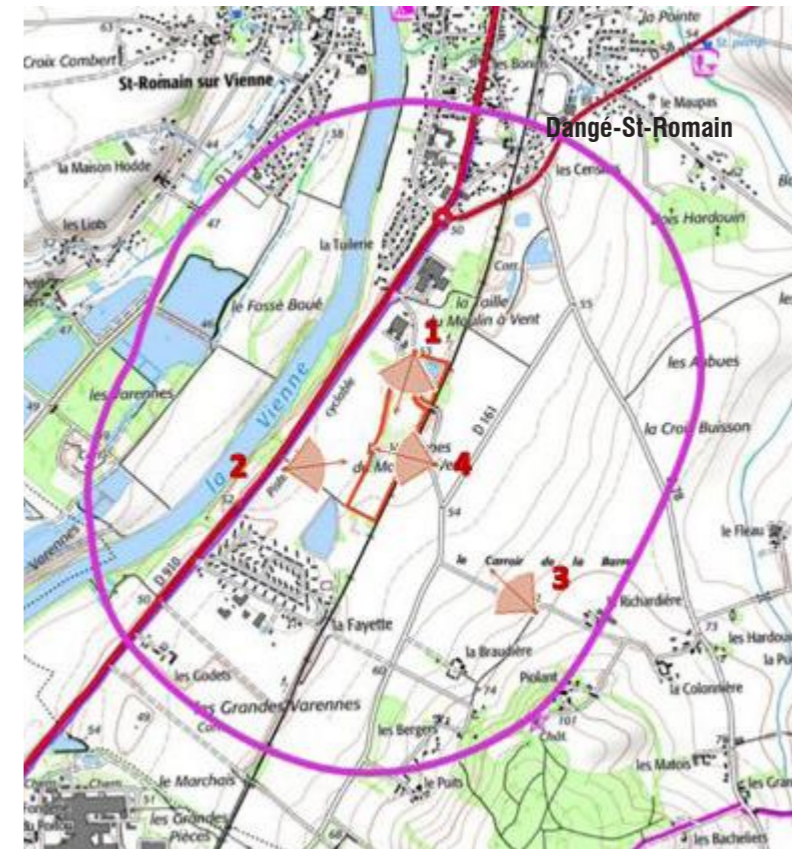
Empty legend box for the project plan.

Empty box for additional information or notes.





PHOTOMONTAGE 1 - Situation existante



Localisation des prises de vue



PHOTOMONTAGE 1 - Phase exploitation

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselme architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // croif n° S18674

*Matthias Schweisselme*

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

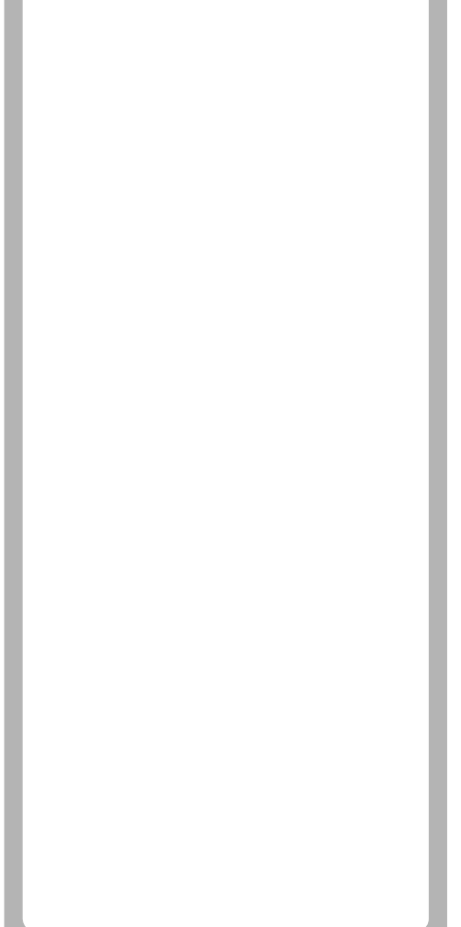
COMMUNE DE DANGÉ-SAINTE-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

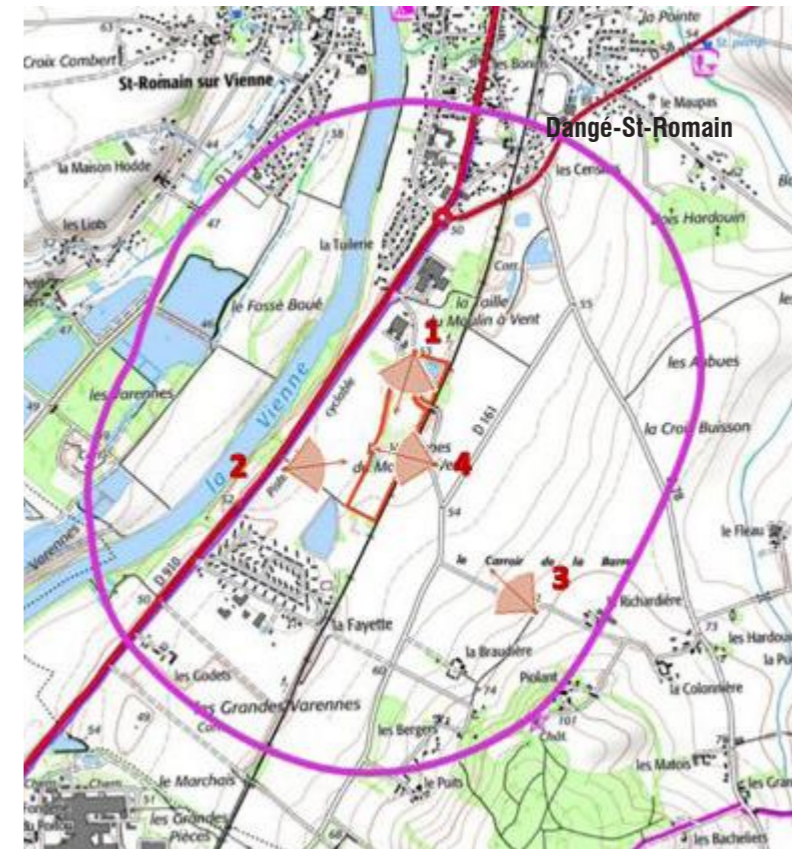


**PHOTOMONTAGE 1**





PHOTOMONTAGE 2 - Situation existante



Localisation des prises de vue



PHOTOMONTAGE 2 - Phase exploitation

## PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. msa@msarchi.net  
siret. 424 643 613 00030 // croif n° S18674

*Matthias Schweisselhelm*

### PARC PHOTOVOLTAÏQUE LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

**PHOTOMONTAGE 2**

**PC6**

PAGE 43 / 51





PHOTOMONTAGE 3 - Situation existante



Localisation des prises de vue



PHOTOMONTAGE 3 - Phase exploitation

## PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselme architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 // email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // croif n° S18674

*Matthias Schweisselme*

### PARC PHOTOVOLTAÏQUE LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

**PHOTOMONTAGE 3**

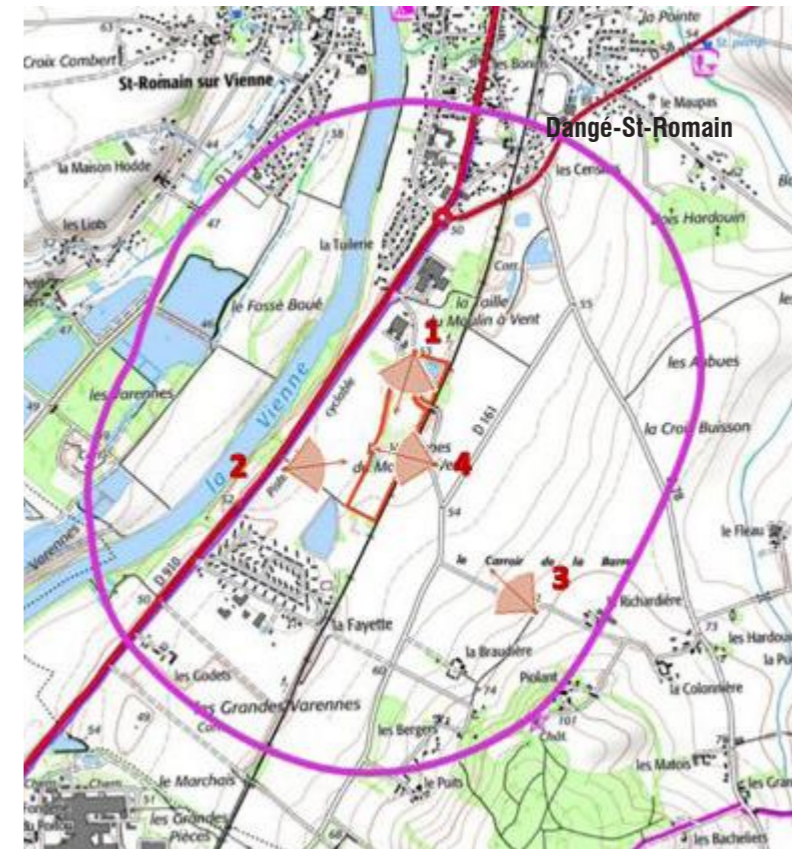
**PC6**

PAGE 44 / 51





PHOTOMONTAGE 4 - Situation existante



Localisation des prises de vue



PHOTOMONTAGE 4 - Phase exploitation

## PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselme architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 424 643 613 00030 // croif n° S18674

*Matthias Schweisselme*

### PARC PHOTOVOLTAÏQUE LES VARENNES DU MOULIN À VENT

COMMUNE DE DANGÉ-SAINTE-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

**PHOTOMONTAGE 4**

**PC6**

PAGE 45 / 51



# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

## PC7. ENVIRONNEMENT PROCHE

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

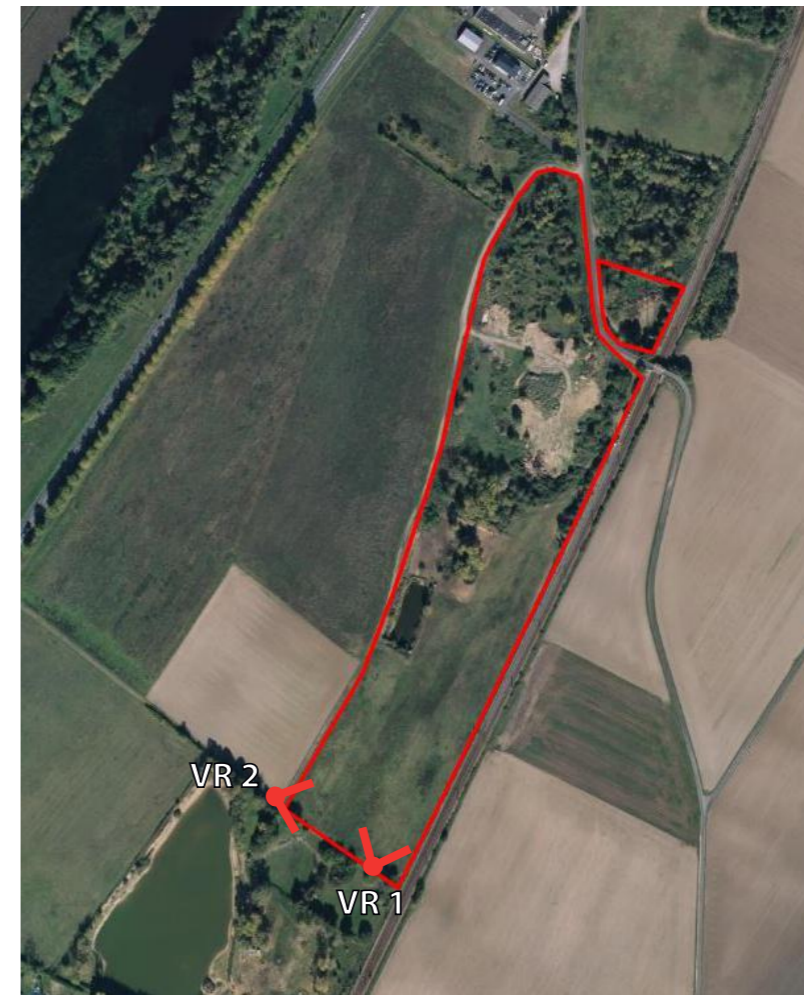
Empty box for the legend.

Empty box for the legend.





Vue rapprochée 1 : Vue depuis le sud du site, vers le nord.



Localisation des prises de vue



Vue rapprochée 2 : Vue depuis le sud-ouest du site, vers l'est.

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisshelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674

*Matthias Schweisshelm*

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

**ENVIRONNEMENT  
PROCHE 1**

**PC7**





Vue rapprochée 3 : Vue depuis le sud de la partie nord du site, vers le nord.



Localisation des prises de vue



Vue rapprochée 4 : Vue depuis le portail d'entrée de la partie sud du site, vers l'est.

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweisshelm architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 79 14 // email. msa@msarchi.net  
 siret. 824 643 613 00030 // cnoaif n° S18674

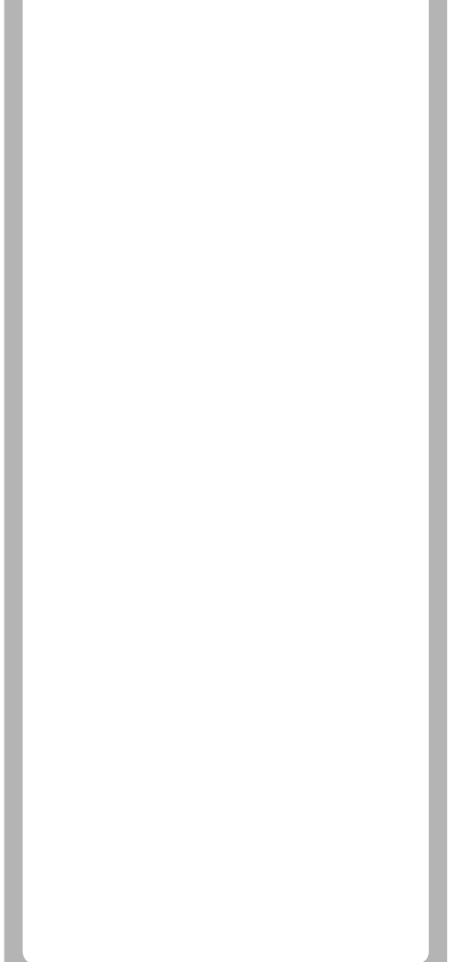
**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
 LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :

**erea**  
 INGENIERIE  
 EREA INGENIERIE  
 10, place de la République  
 37190 Azay-le-Rideau  
 S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
 SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:



**ENVIRONNEMENT  
 PROCHE 2**



# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

## PC8. PAYSAGE LOINTAIN

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnaaf n° S18674



**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

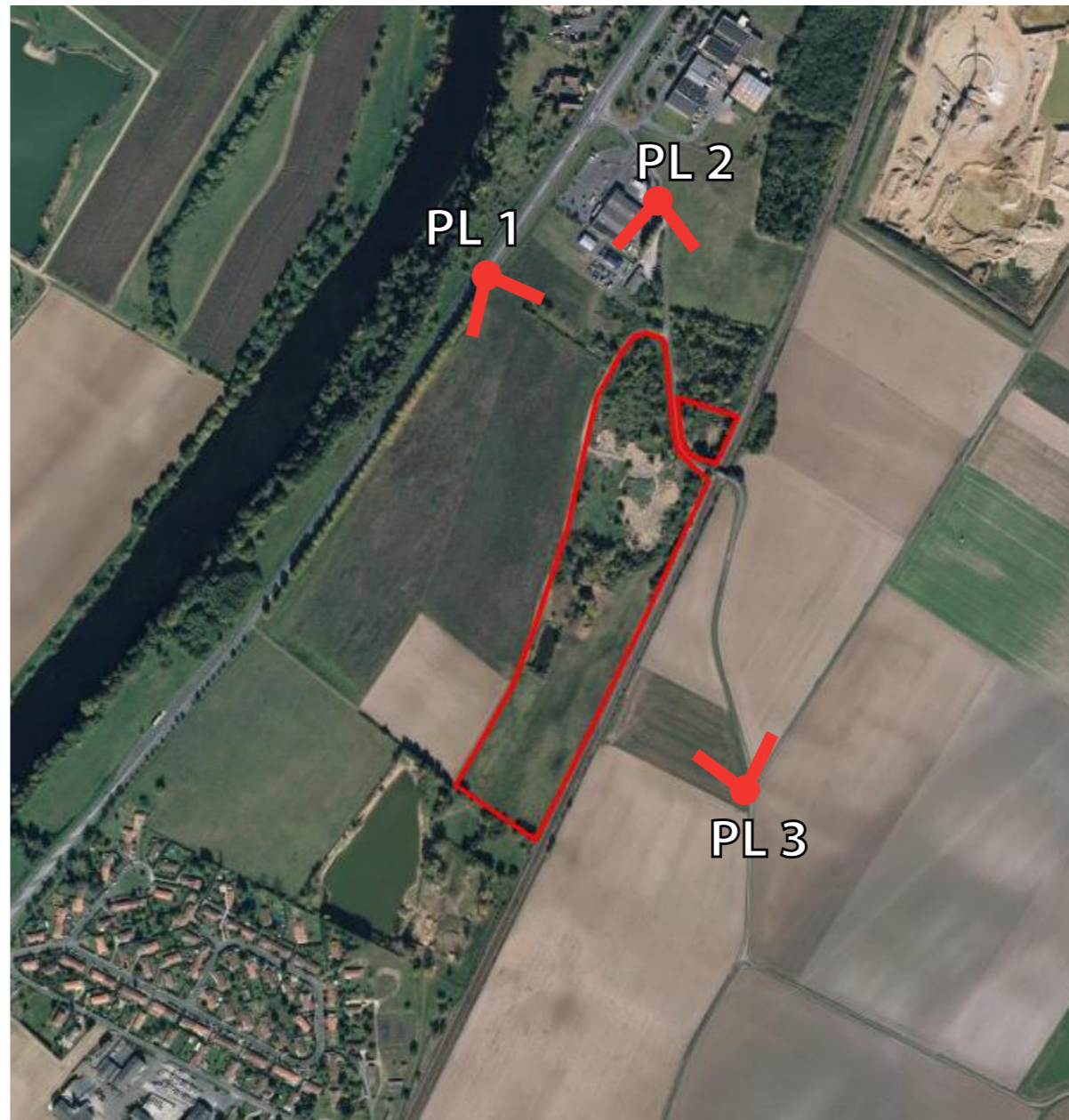
Empty legend box for the plan.

Empty legend box for the plan.





Paysage lointain 1 : Vue depuis la route départementale D910, depuis le nord-ouest du projet.



Localisation des prises de vue



Paysage lointain 2 : Vue depuis la voie communale n°7 du Carroi de la Barre à la Tuilerie, depuis le nord du projet.



Paysage lointain 3 : Vue depuis le croisement de la voie communale n°7 du Carroi de la Barre à la Tuilerie et de la route départementale D161.

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaif n° S18674

*Matthias Schweisselhelm*

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

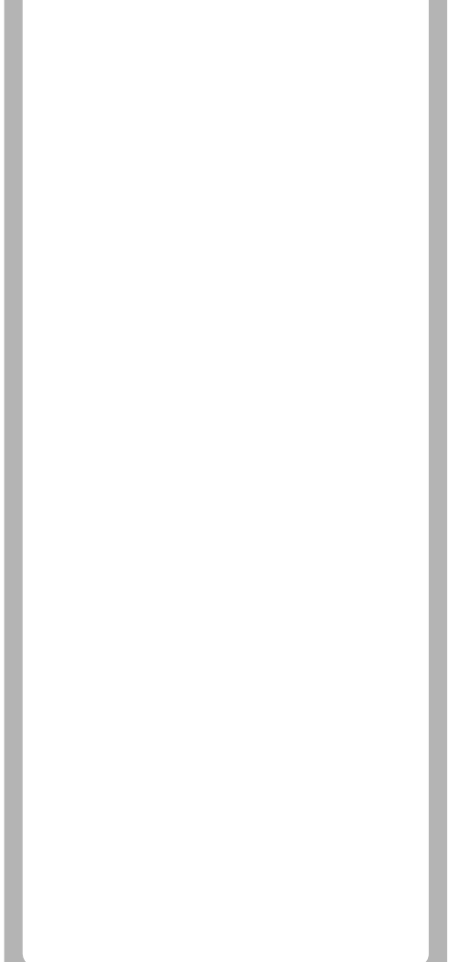
COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:



**PAYSAGE LOINTAIN**



# PARC PHOTOVOLTAÏQUE «LES VARENNES DU MOULIN À VENT» COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

## PC11. ETUDE D'IMPACT

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweisselhelm architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79 14 / email. msa@msarchi.net  
siret. 824 643 613 00030 // cnoaf n° S18674



**PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
LES VARENNES DU MOULIN À VENT**

COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE

MAITRE D'OUVRAGE :



**EREA INGENIERIE**  
10, place de la République  
37190 Azay-le-Rideau  
S.A.R.L. au capital de 50 000 €  
SIRET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tours

LEGENDE:

Empty box for the legend.

Empty box for the legend.